

2020 | 2020 Rapport sur la pauvreté des
enfants et des familles au Canada

Au-delà de la pandémie - debout pour un Canada sans pauvreté

CAMPAGNE 2000
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.

Introduction

Depuis plus de trente ans, Campagne 2000 surveille les progrès réalisés par les gouvernements pour atteindre l'objectif adopté à l'unanimité par les partis politiques fédéraux de mettre fin à la pauvreté infantile avant l'an 2000. Chaque année, nos rapports sur la pauvreté des enfants et des familles demandent des mesures urgentes, des politiques audacieuses et des investissements suffisants qui, pris ensemble, permettront d'éradiquer la pauvreté, l'iniquité et la discrimination systémique.

Jamais auparavant ces iniquités n'ont été si apparentes ni si impérieuses la nécessité de combler les écarts.

Avant la pandémie, plus de 1,3 million d'enfants vivaient en situation de pauvreté. Ce qui représente un enfant sur cinq dont la famille est aux prises avec les effets pénibles à long terme de la pauvreté et de la discrimination sur son bien-être et sa santé sociale, mentale et physique, en dépit de l'énorme et toujours croissante richesse au Canada. Les enfants des Premières Nations, inuits et métis, les enfants racisés et issus de l'immigration, les enfants qui ont des incapacités et les enfants de familles monoparentales dirigées par une femme sont tous surreprésentés au chapitre de la pauvreté pendant que la richesse et les revenus continuent de se concentrer dans les poches des mieux nantis.

Utilisant les données les plus récentes disponibles sur le revenu, le présent rapport révèle des tendances inquiétantes d'avant la pandémie. Le taux de pauvreté infantile à l'échelle nationale n'a baissé que d'un demi-point de pourcentage de 2017 à 2018. Les taux de pauvreté infantile au Nunavut, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba ont grimpé et sont demeurés relativement inchangés en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Ils ont faiblement diminué au Québec, en Colombie-Britannique, en Ontario, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque l'on examine le rôle de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), on constate que l'année de son lancement, elle a eu une forte incidence sur la pauvreté, mais l'augmentation des taux de pauvreté donne à penser que ce rôle n'a été qu'en amont et passager.

La précarité d'emploi, les taux d'aide sociale lamentablement bas, la difficulté d'accéder aux transferts gouvernementaux, la pénurie de logements, de services de garde et de soins de santé accessibles et abordables et le peu de progrès en matière de réconciliation véritable sont autant de facteurs qui rendent les enfants et les familles vulnérables aux conséquences néfastes de la pandémie sur leur santé et à ses répercussions sociales et économiques et qui les empêchent de profiter des interventions d'urgence. Nous sommes d'accord avec l'énoncé du gouvernement dans la Mise à jour économique de l'automne 2020 affirmant qu'une relance « intersectionnelle, féministe et verte » s'impose afin d'assurer un avenir prospère et de ne laisser personne pour compte. Pour réaliser cette vision, il faut mettre en œuvre sans tarder des politiques courageuses et investir énergiquement. Le gouvernement fédéral doit être à la hauteur et profiter de cette occasion unique d'améliorer la vie de millions d'enfants et de familles. Voici ce que nous proposons pour y arriver.

RECOMMANDATIONS

Stratégie fédérale de réduction de la pauvreté

- Renforcer la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRIP) par des investissements stratégiques pour atteindre des objectifs plus ambitieux; et fixer des cibles intermédiaires de

réduction de pauvreté qui permettront de mesurer les progrès réalisés. Il faut prévoir un investissement de six milliards de dollars dans le budget 2021 afin de réduire la pauvreté de 50 pour cent de 2015 à 2025, calculé en fonction de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl) utilisant les données du Fichier des familles T1. La *Loi sur la réduction de la pauvreté* devrait reconnaître le droit à des conditions de vie convenables et prévoir des mécanismes pour garantir ce droit, notamment un conseil consultatif nommé par tous les partis et une fonction chargée de surveiller la pauvreté et de faire enquête sur les grands problèmes systémiques.

Sécurité du revenu

- Augmenter les sommes allouées à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) dans le budget 2021 afin que toutes les familles dont le revenu est inférieur aux seuils de la MFR obtiennent les suppléments versés en raison de la pandémie, peu importe l'âge de leurs enfants. À court terme, faire en sorte que l'ACE, combinée à une nouvelle prestation proposée appelée « dividende de la dignité », contribue à atteindre la cible intermédiaire de réduction de pauvreté infantile de 50 pour cent d'ici 2025 (calculé en vertu de la FRMFR-Apl et des données des déclarants).
- Éliminer les obstacles qui empêchent les familles et les personnes aux taux de pauvreté les plus élevés d'avoir accès à l'ACE, notamment les familles des Premières Nations vivant dans une réserve, les familles au statut d'immigration précaire, les familles noires et les familles racisées, les enfants qui ont des incapacités, et les femmes et les personnes de genre non conforme victimes de violence familiale; et atteindre dans ces communautés la cible intermédiaire de réduction de pauvreté de 50 pour cent d'ici 2025, calculée en vertu de la FRMFR-Apl.
- Veiller à ce que la prévention de l'insécurité alimentaire des familles soit un objectif inhérent de l'ACE et que les résultats soient communiqués dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada.
- Transformer le Crédit d'impôt pour personne handicapée en un crédit d'impôt remboursable et l'étendre aux personnes en situation de handicap à très faible revenu.
- Faire de la recherche et créer un réseau communautaire parallèle de contrôle de l'admissibilité et de la distribution pour les non-déclarants marginalisés à faible revenu. Le gouvernement fédéral doit étudier les pratiques exemplaires en matière d'inclusion financière qui existent ailleurs et procéder immédiatement au versement des prestations au moyen de cartes de crédit prépayées et rechargeables distribuées par des organismes de bienfaisance fiables. Dans un deuxième temps, il pourra instaurer des modes de transferts mobiles ou numérisés.
- Augmenter le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) de 4 milliards de dollars et éliminer les restrictions de croissance arbitraires afin que les programmes de sécurité du revenu et d'aide aux personnes ayant des incapacités portent les revenus aux seuils de la FRMFR-Apl. Accorder un financement suffisant, stable et prévisible qui reconnaît les variations économiques régionales. Concevoir le programme de manière à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soient tenus de respecter leur obligation en vertu des droits de la personne de soutenir financièrement leurs populations. Pour ce faire,

assujettir les prestations de revenu et les services sociaux financés par le TCPS à des normes minimales, incluant des conditions contraignantes stipulant que les suppléments du revenu, y compris l'ACE, la Prestation pour enfants handicapés, les pensions alimentaires et les prestations d'assurance-emploi liées aux enfants, ne doivent pas être déduits de l'aide financière accordée.

- Assortir le TCPS d'une condition contraignante selon laquelle les prestations d'urgence reliées à la pandémie, que ce soit la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ou toute autre mesure, ne peuvent pas être déduites des prestations d'aide sociale ou avoir d'incidence négative sur tout autre revenu, y compris sur les allocations spéciales pour l'alimentation et les médicaments, les subventions au logement, etc.

Premières Nations, Inuits et Métis

- Travailler en collaboration avec les gouvernements des Premières Nations¹, des Inuits et des Métis, avec les organisations autochtones² et avec les groupes de femmes et 2SLGBTQQI+³ à l'élaboration de plans d'action visant à prévenir, réduire et éliminer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones. Les relations financières sont essentielles aux relations de nation à nation. Elles doivent assurer : le respect inhérent des droits, des traités, des titres et des compétences; la participation entière à la croissance économique; un financement suffisant, prévisible et soutenu accordé aux gouvernements et aux institutions autochtones afin d'assurer le bien-être de leurs populations; et la collecte, dans le respect des principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP) des Premières Nations, de données probantes dans le but de combler les écarts socioéconomiques, de mesurer les progrès réalisés et de favoriser la réconciliation.⁴
- Indemniser totalement les enfants, les parents et les grands-parents des Premières Nations qui ont souffert du financement inéquitable des services d'aide à l'enfance dans les réserves et du non-respect du principe de Jordan, et mettre en œuvre le plan de Spirit Bear afin de mettre fin aux inégalités dans les services publics.

Services de garde à l'enfance

- Mettre immédiatement sur pied le Secrétariat fédéral pour la garde d'enfants annoncé dans la Mise à jour économique de l'automne 2020 et lui conférer le mandat suivant :
 - Travailler de concert avec le Secrétariat responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones;
 - Consulter le groupe d'experts du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les défenseurs des services de garde, les experts en politiques publiques et les organismes de la société civile, y compris les groupes de lutte contre la pauvreté et les groupes œuvrant pour l'égalité des personnes;
 - Élaborer un plan détaillé pour bâtir sur plusieurs années un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) en partenariat avec les provinces,

les territoires, et les instances dirigeantes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

- Allouer immédiatement deux milliards de dollars (en sus du transfert de 625 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour l'AGJE en vertu de l'entente sur la Relance sécuritaire) à la reprise sécuritaire dans les services de garde, détenteurs d'un permis. Ces fonds doivent servir à restaurer les services de garde existants et augmenter le nombre de places en services de garde réglementés; à augmenter la rémunération du personnel afin d'assurer son retour et sa rétention; et à stabiliser et réduire les frais de garde des parents.
- Allouer deux milliards de dollars pour l'AGJE dans le budget 2021-2022 et s'engager à augmenter de deux milliards de dollars chaque année subséquente l'allocation (à savoir, quatre milliards en 2022-2023, six milliards en 2023-2024, ainsi de suite) afin que le Canada crée un système d'AGJE de bonne qualité, inclusif et adapté aux besoins de sa population et le développe graduellement afin de pouvoir à terme fournir des services de garde abordables à toutes les familles qui le désirent.

Logement

- Ajouter au Fonds national de coinvestissement pour le logement une somme additionnelle de trois milliards de dollars par année pour de nouvelles constructions et la réparation des habitations existantes; allouer deux milliards de dollars annuellement pour de nouveaux logements supervisés destinés aux populations vulnérables; et doubler la contribution du gouvernement fédéral à la Prestation canadienne pour le logement et l'étendre afin qu'elle devienne une prestation universelle plutôt que ciblée. En collaboration avec les parties concernées, accélérer l'élaboration des trois stratégies distinctes sur le logement autochtone et s'engager à en mettre en œuvre une quatrième complémentaire pour répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu rural et urbain. S'assurer que les mécanismes de reddition de comptes et les correctifs apportés aux problèmes systémiques de logement sont indépendants, entièrement financés et mis en œuvre sans délai. Veiller à ce qu'au minimum 25 pour cent de ces mesures profitent aux femmes dans leur diversité, conformément aux engagements en matière d'analyse comparative entre les sexes (ACS+) de la Stratégie nationale sur le logement.

Les jeunes

- Instaurer l'accès universel à l'éducation postsecondaire en éliminant les droits de scolarité et améliorer sensiblement les programmes d'emploi pour les jeunes et les programmes d'apprentissage.
- Mettre en œuvre des services d'aide financière et de soutien social post-soins pour les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis qui ont quitté les réseaux d'aide à l'enfance et étendre l'application du principe de Jordan après l'âge de 18 ans. Réduire l'afflux de ces jeunes vers l'itinérance à l'aide d'une stratégie de logement ciblée et adopter un cadre national pour les soins et les services de soutien prolongés des jeunes du réseau de l'aide à l'enfance, en collaboration avec les militants de First Voice, les territoires et les provinces.

Santé publique

- Faire en sorte que les communautés des Premières Nations, inuites et métisses élaborent en collaboration avec d'autres acteurs des stratégies de sécurité alimentaire pour répondre à leurs besoins uniques et faire progresser les initiatives de réconciliation. Pour ce, le gouvernement fédéral doit agir rapidement et travailler en partenariat avec la population du Nunavut afin de déterminer et de mettre en œuvre des stratégies plus efficaces pour contrer l'insécurité alimentaire alarmante très répandue dans les familles du Nunavut.
- Adopter une loi et investir, dans un premier temps, 3,5 milliards de dollars dans les transferts fédéraux annuels aux provinces et aux territoires dans le cadre du plan fédéral de relance liée à la COVID-19 pour créer un régime de médicaments universel, complet et public, fondé sur les principes et les recommandations du rapport, Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous (2019).

Travail décent

- Adopter immédiatement le salaire minimum à 15 \$/h, indexé annuellement en fonction de l'inflation, dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral.
- Prolonger à plus de 26 semaines les prestations d'urgence, abaisser le seuil d'admissibilité aux prestations temporaires d'a.-e. fixé à 120 heures et établir un paiement minimum garanti de 500 \$ par semaine (comme celui de la PCU).
- Modifier le Code du travail du Canada afin que les travailleurs et travailleuses aient systématiquement accès à sept congés de maladie payés et à quatorze de plus lors d'une urgence sanitaire.
- Renforcer la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi et assujettir tous les investissements et programmes de relance fédéraux à des ententes sur les avantages pour la collectivité. Déployer une stratégie de collecte de données ventilées pour soutenir, surveiller et évaluer ces dépenses afin que les groupes racisés et sous-représentés aient accès à ces programmes et à leurs avantages.
- Accorder le statut de résident permanent aux travailleuses et travailleurs migrants à leur arrivée afin de leur donner accès aux mesures de protection en matière d'emploi, à des mesures de soutien du revenu et à l'assurance-maladie.
- Soutenir les travailleurs et travailleuses ayant des incapacités et les consulter pour modifier les politiques, y compris étendre et améliorer le Supplément pour personnes handicapées de la Prestation fiscale pour le revenu de travail au Canada et améliorer la Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada.
- Réformer le Régime d'assurance-emploi en adoptant des mesures comme : étendre l'accès à des cotisants exclus présentement; étendre l'accès à de nouveaux cotisants; réduire en permanence le nombre d'heures pour être admissible; augmenter le taux des prestations; et abolir le taux de prestation discriminatoire de 33 pour cent pour les prestations parentales prolongées.

Inégalité de revenus

- S'attaquer à l'inégalité croissante des revenus et générer des recettes pour les initiatives de réduction de pauvreté en éliminant ou en réduisant les échappatoires fiscales hautement régressives et coûteuses, en abolissant les paradis fiscaux, en imposant l'extrême richesse et en introduisant une taxe sur les bénéfices exceptionnels visant les bénéfices fortuits des entreprises attribuables à la pandémie.

Mesurer la pauvreté

Le seuil de pauvreté officiel au Canada est la Mesure du panier de consommation (MPC). Il a été enchâssé dans la loi en juin 2019 à l'entrée en vigueur de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*.

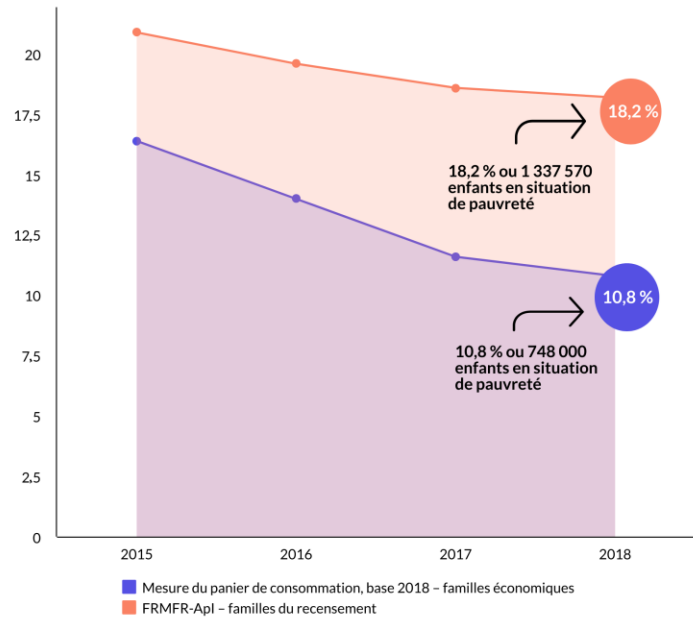
La MPC établit un seuil de faible revenu en calculant le coût d'un panier de biens et de services qu'un particulier ou une famille a besoin de se procurer pour s'assurer des conditions de « modestes » ou de « base » dans une région géographique donnée. Le panier se divise en cinq catégories : nourriture, vêtement, logement, transport et une catégorie d'autres produits essentiels. Par la suite, on établit le revenu disponible en soustrayant certaines dépenses « non discrétionnaires », comme la garde d'enfants, les dépenses médicales directes et certaines retenues salariales (y compris les transferts gouvernementaux) du revenu après impôt. Les personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil du MPC sont considérées comme vivant en situation de pauvreté.

La MPC (base de 2008) a été mise à jour en février 2020 (MPC - base de 2018). La mise à jour comprend trois nouveaux centres de population, ce qui donne 53 paniers de consommation régionaux pour l'ensemble des provinces (le coût du panier de consommation n'a pas été calculé pour les territoires et les réserves des Premières Nations). Quelques changements apportés aux produits du panier de consommation correspondent aux habitudes de consommation actualisées. Par exemple, on a ajouté les services de téléphonie cellulaire dans la catégorie « autres dépenses » et on a modifié la façon de calculer le revenu disponible afin de corriger des anomalies.⁵

Malgré sa mise à jour, la MPC demeure une mesure limitée qui sous-estime le taux de pauvreté.⁶ Le présent rapport s'appuie sur les données des déclarants des Fichiers des familles T1 (FFT1) (à moins d'indications contraires). Il s'agit d'une vaste source de données fiables sur le revenu annuel qui inclut des populations à forte incidence de pauvreté qui ne sont pas comprises dans les calculs de la Mesure du panier de consommation. À savoir les populations des territoires, les Premières Nations dans les réserves, les personnes vivant en établissement et les parents âgés de moins de 18 ans. La Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl) est établie à 50 pour cent du revenu médian. Ces données sont les plus récentes disponibles, mais elles datent de deux ans. Par conséquent, la FRMFR-Apl ne rend pas compte des répercussions profondes sur le revenu et sur le taux de pauvreté des familles qu'a sans doute eues la pandémie. Elle témoigne néanmoins de la profondeur de la pauvreté et de la vulnérabilité économique d'avant la pandémie.

Le graphique 1 illustre la disparité entre les deux mesures de pauvreté. Selon la MPC actualisée, le taux de pauvreté infantile était de 10,8 pour cent en 2018 - soit 748 000 enfants en situation de pauvreté. Selon la FRMFR-Apl, le taux de pauvreté infantile était de 18,2 pour cent pour la même année - soit 1 337 570 enfants en situation de pauvreté. La différence est de 589 570 enfants qui, selon la mesure de pauvreté officielle, ne sont pas considérés comme vivant en situation de pauvreté, mais qui en subissent néanmoins les mêmes conséquences néfastes. Il faut que les politiques et les programmes répondent également aux besoins de ces enfants, conformément à l'approche fondée sur les droits définie dans la Stratégie de réduction de pauvreté du gouvernement fédéral et dans le présent rapport.

Graphique 1 : Nombre et pourcentage d'enfants en situation de pauvreté, MPC et FRMFR-Apl, 2015-2018



Source des données de la FRMFR-Apl : Statistique Canada, tableau 11-10-00018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2015-2018.

Sources des données de la MPC : Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01 (anciennement CANSIM 206-0041), ECR Tableau 2 - Personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (mesure de panier de consommation), 2015-2018.

Tableau 1 : Seuils de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt par type de famille

Type de famille	FRMFR-Apl
Personne seule (sans enfants)	21 833
Monoparentale, un enfant*	30 877
Monoparentale, deux enfants	37 816
Couple, un enfant	37 816
Couple, deux enfants	43 666

Source : Statistique Canada, tableau G. Seuil de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt par type de famille.

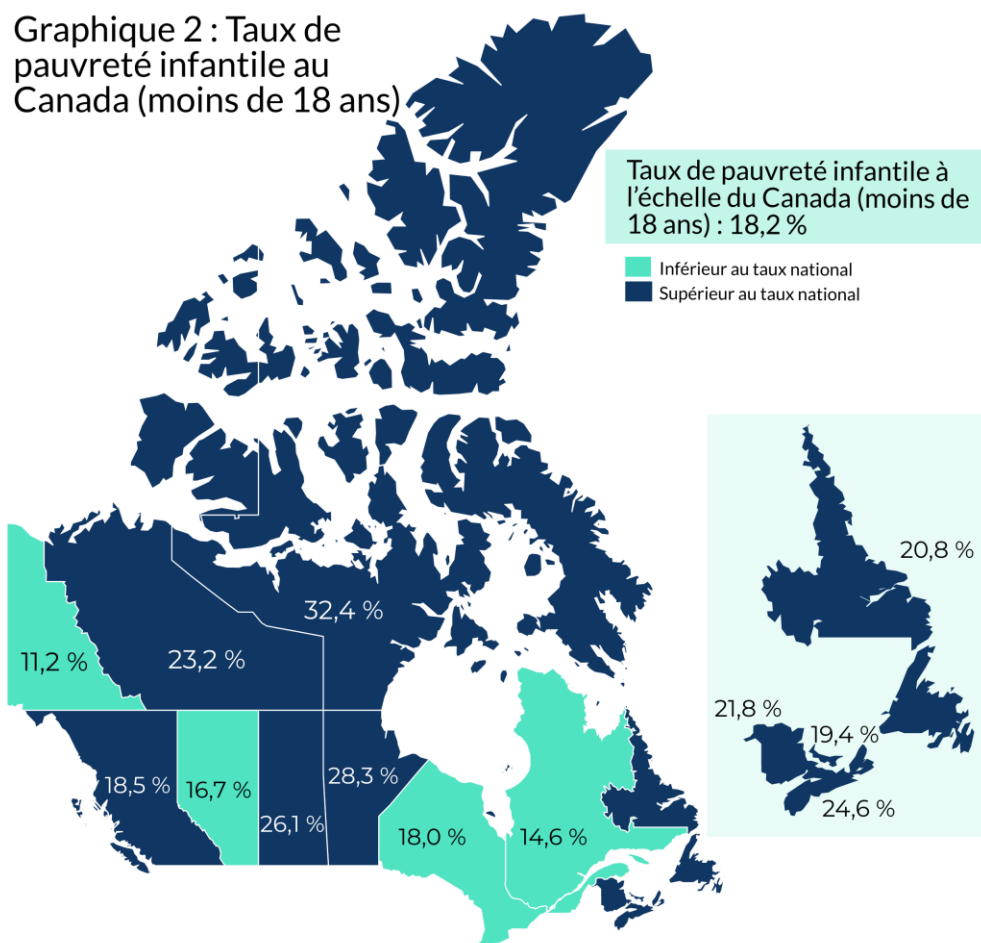
Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés.

Fichiers des familles T1, Estimations finales, 2018.

La pauvreté des enfants et des familles aujourd'hui

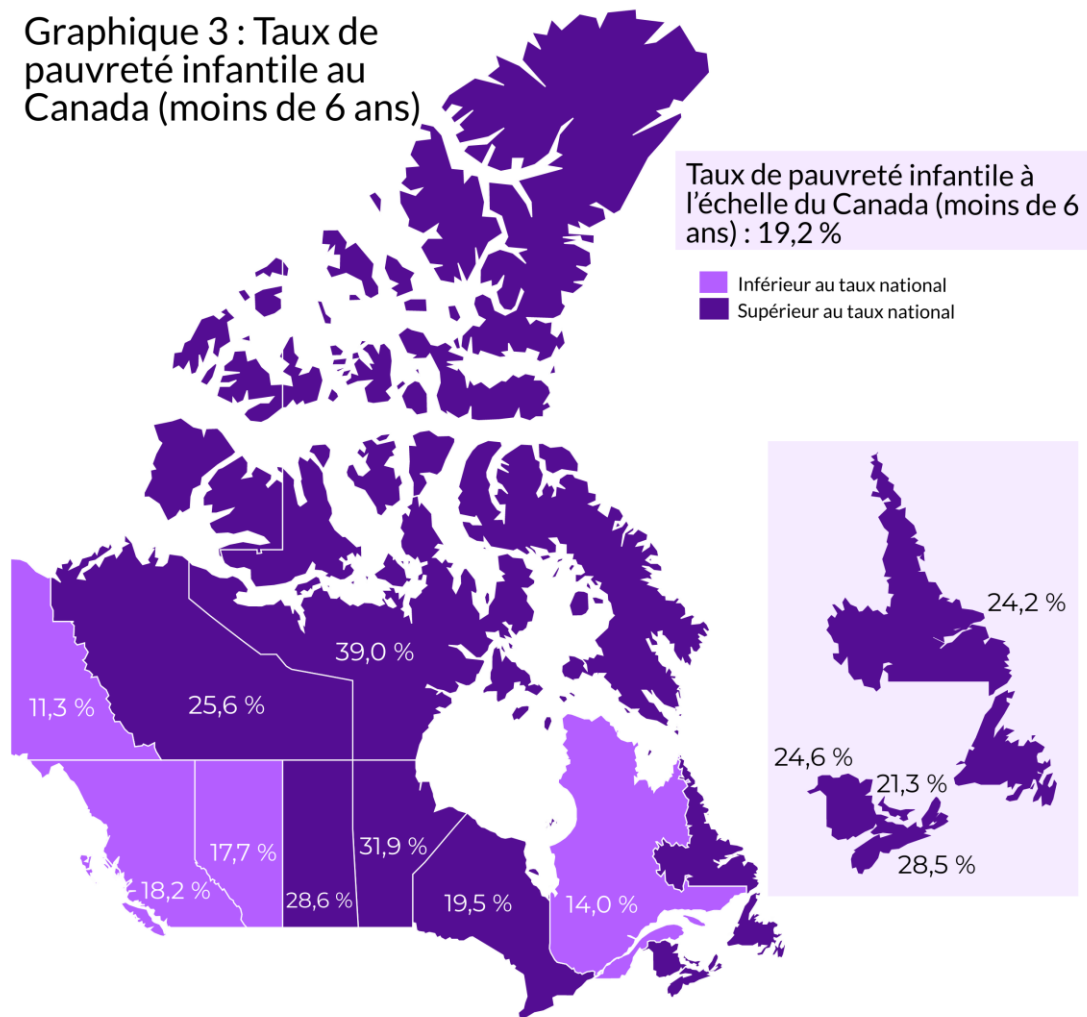
Près de six millions de personnes au Canada vivaient sous le seuil de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl) en 2018, soit 16,5 pour cent de la population, et de ce nombre 1 337 570 étaient des enfants. Ce qui signifie que 18,2 pour cent des enfants au pays souffrent des blessures physiques, mentales et émotionnelles persistantes et à long terme de la pauvreté. Et le taux de pauvreté chez les enfants âgés de moins de six ans est plus élevé à 19,2 pour cent, ce qui représente 451 940 enfants. Le taux de pauvreté plus élevé dans cette tranche d'âge est particulièrement préoccupant vu l'importance de cette phase de développement pour la réussite scolaire et professionnelle et la santé physique et mentale, qui peut être affectée dans ces premières années de la vie.

Au Canada, les taux de pauvreté infantile varient selon la région géographique. En 2018, le Nunavut accusait le taux de pauvreté infantile le plus élevé au Canada à 32,4 pour cent et le Yukon, le plus faible, à 11,2 pour cent. Parmi les provinces, le taux le plus élevé se trouvait au Manitoba à 28,3 pour cent et le plus faible, au Québec 14,6 pour cent. Seules trois provinces, le Québec, l'Alberta et l'Ontario avaient des taux de pauvreté infantile inférieurs à la moyenne nationale (graphique 2).



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-00018-01 (anciennement CANSIM 111-046). Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2015-2018.

Graphique 3 : Taux de pauvreté infantile au Canada (moins de 6 ans)



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées, fichier des familles T1, 2018.

Les progrès en matière de réduction de la pauvreté infantile font-ils du surplace?

En dépit de l'adoption par tous les partis politiques fédéraux en 1989 d'une résolution pour éradiquer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000 - l'évènement qui a donné naissance à Campagne 2000 - cet échéancier a expiré sans que le but soit atteint. En fait, au cours de cette période, le pourcentage d'enfants en situation de pauvreté a augmenté à un point tel qu'un enfant sur quatre au Canada vivait alors en situation de pauvreté.

De 2003 à 2015, les taux de pauvreté infantile ont graduellement diminué, après quoi ils ont baissé à un rythme plus accéléré en raison en partie des prestations pour enfants plus généreuses introduites par le nouveau gouvernement fédéral. De 2015 à 2017, il y avait moins d'enfants pauvres au Canada - de 145 700 de moins - et le taux de pauvreté infantile est passé de 20,9 pour cent à 18,6 pour cent (graphique 4).

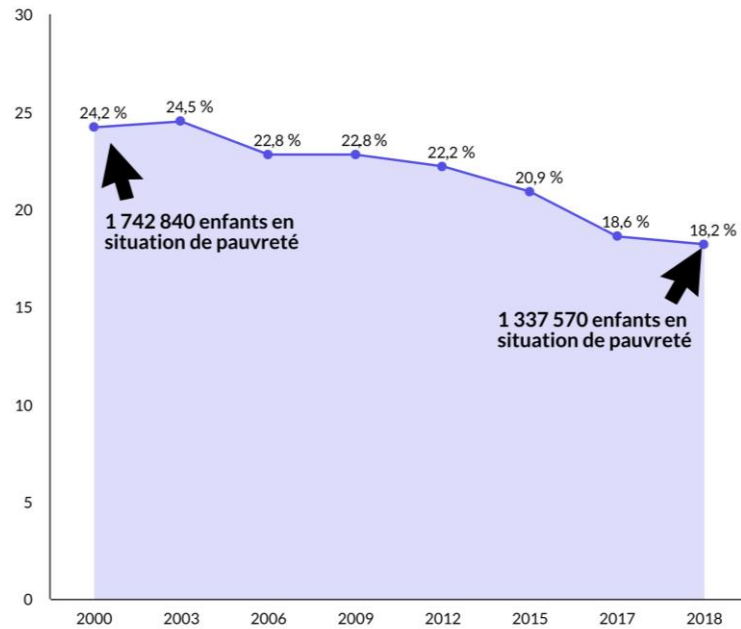
Toutefois, les progrès au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de données ont été décevants. Le taux national de pauvreté infantile a baissé de moins d'un demi-point, passant de 18,6 pour cent en 2017 à 18,2 pour cent en 2018, ce qui représente seulement 19 410 enfants pauvres de moins. De 2017 à 2018, les Territoires du Nord-Ouest ont connu la plus importante réduction de leur taux de pauvreté infantile, soit 1,2 pour cent. Alors qu'au Yukon, en Ontario, en Colombie-Britannique, au Québec et en Saskatchewan, les réductions ont varié de 0,1 pour cent à 0,7 pour cent (graphique 5).

Par ailleurs, l'augmentation du taux de pauvreté infantile dans

plusieurs provinces et territoires est inquiétante, notamment au Nunavut. Dans ce territoire, la hausse a été la plus importante de tout le pays, à 1,2 pour cent. D'autres provinces ont accusé aussi des hausses de leurs taux de pauvreté : Île-du-Prince-Édouard (0,8), Terre-Neuve-et-Labrador (0,6); Nouvelle-Écosse (0,4) Manitoba (0,4) (graphique 5).

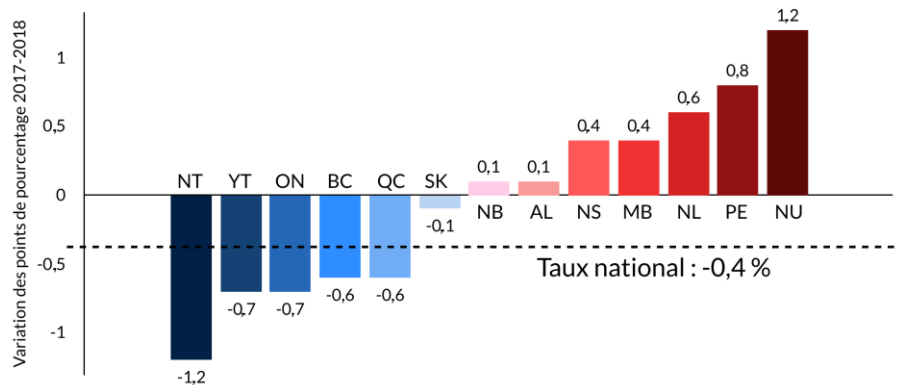
L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a réduit considérablement le taux de pauvreté infantile à sa mise en œuvre en 2016, mais les résultats décevants obtenus récemment semblent indiquer que l'impact de l'ACE sur la pauvreté a été amont et passager plutôt que soutenu.

Graphique 4 : Enfants dans des familles à faible revenu au Canada, 2000-2018



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-00018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2000-2018.

Graphique 5 : Fluctuation en points de pourcentage du taux de pauvreté infantile (moins de 18 ans), 2017 - 2018



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-00018-01 (anciennement CANSIM 111-046). Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 2015-2018.

Évaluer la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

La première Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada a été enchâssée dans une loi en juin 2019 au moment où la *Loi sur la réduction de la pauvreté* (LRP) a reçu la sanction royale. La LRP a adopté la Mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure officielle de la pauvreté et a fixé des cibles de réduction de pauvreté de 20 pour cent d'ici 2020 et de 50 pour cent d'ici 2030. Un conseil consultatif a été chargé de surveiller les progrès et de poursuivre les consultations communautaires jusqu'à ce que les cibles soient atteintes.

Grâce à la LRP, la réduction de la pauvreté fait partie du programme à long terme du gouvernement fédéral. Même si d'importantes mesures de réduction de pauvreté étaient déjà en place avant la pandémie, celle-ci a néanmoins eu des conséquences disproportionnées pour les personnes à faible revenu et marginalisées. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour fournir de l'aide financière et d'autres types de soutien afin d'aider les gens à traverser la crise. Il faut profiter de cette occasion exceptionnelle pour en tirer des leçons et renforcer la LRP afin de mieux répondre aux besoins des personnes à faible revenu.

RECOMMANDATIONS

Loi sur la réduction de la pauvreté : Ajouter à la LRP le droit à des conditions de vie décentes, conformément aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne. Enchâsser dans la LRP des mécanismes entièrement financés et indépendants pour réaliser ces droits, comme les mécanismes enchâssés dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*.

Le Conseil consultatif sur la réduction de pauvreté ne doit pas être dissout une fois la cible de réduction de la pauvreté (50 pour cent) atteinte comme le prévoit présentement la LRP. Le Conseil devrait plutôt avoir le mandat et les ressources suffisantes pour continuer son travail jusqu'à ce que la pauvreté soit totalement éradiquée au Canada.

Mesure officielle de la pauvreté : Remplacer la Mesure du panier de consommation, qui mesure la privation matérielle, par la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt établie à partir des données annuelles des déclarants. La MFR est une mesure étendue, globale et relative de la pauvreté. Elle est conçue pour mesurer ce que la stratégie de réduction de pauvreté cherche à atteindre en vertu de ses trois piliers : dignité, égalité des chances et résilience.

Cibles et échéanciers plus ambitieux : La stratégie et la LRP devraient s'engager à réduire la pauvreté de 50 pour cent de 2015 à 2025 et à éliminer d'ici 2030 la pauvreté telle que mesurée par la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt utilisant les données des Fichiers des familles T1. Ces cibles et ces échéanciers devraient être les mêmes pour les groupes marginalisés dont les taux de pauvreté sont plus élevés, notamment les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain et rural, les Noirs et les personnes racisées, les personnes en situation de handicap, les immigrants et les familles monoparentales dirigées par une femme.

Plan budgétaire, de mise en œuvre et d'évaluation : Un plan détaillé présentant des politiques et des programmes nouveaux et étendus, des cibles annuelles et des échéanciers améliorés, des méthodes d'évaluation et un budget doit être élaboré. Ces volets manquent pour le moment dans la stratégie. La collecte et l'analyse de données ventilées, ainsi qu'un dialogue communautaire soutenu pour recueillir

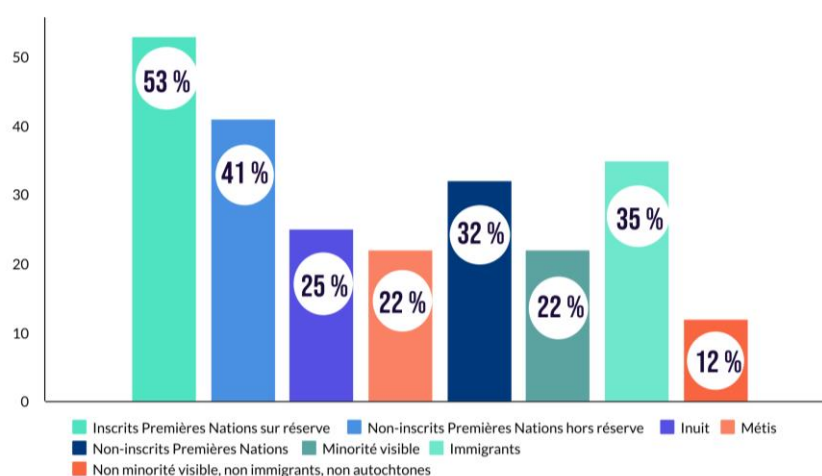
des données qualitatives, doivent étayer le plan et contribuer à soutenir l'analyse comparative entre les sexes (ACS+).

Conseil consultatif : Le Conseil consultatif devrait être indépendant et ses membres devraient être nommés par un comité multipartite. Il doit avoir le mandat et toutes les ressources requises pour évaluer les mesures prises par le gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté et il doit rendre compte directement à la Chambre des communes.

Mettre fin à la pauvreté infantile dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses

Des mesures urgentes sont requises pour s'attaquer aux taux inacceptablement élevés de pauvreté infantile dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses. Les données du recensement témoignent de taux exceptionnellement élevés de pauvreté chez les enfants de Premières Nations inscrits : 53 pour cent sur la réserve et 41 pour cent à l'extérieur de la réserve. Le taux de pauvreté des enfants de Premières Nations non-inscrits est de 31 pour cent; celui des enfants inuits est de 25 pour cent et celui des enfants métisses est de 22 pour cent (graphique 6).

Graphique 6 : La pauvreté infantile dans les communautés autochtones, 2016



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées, tiré de *Vers la justice : s'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada* (Upstream, 2019).

En raison de la pauvreté des enfants et des familles, de la discrimination et du colonialisme persistant, les enfants des Premières nations, inuits et métisses font plus souvent l'objet d'interventions de la part des services d'aide à l'enfance. Selon les données du recensement de 2016, au Canada, 52,2 pour cent des enfants en famille d'accueil étaient autochtones alors qu'ils ne représentaient que 7,7 pour cent de la population totale d'enfants. Ce qui signifie que 14 970 enfants âgés de moins de 15 ans placés en famille d'accueil sur 28 665 étaient des Autochtones.⁷ Au Manitoba et en Saskatchewan, plus de 85 pour cent des enfants placés en famille d'accueil étaient des Autochtones.⁸ Plus de la moitié (54 pour cent) des enfants autochtones confiés au réseau de l'aide à l'enfance n'étaient pas dans des familles dont les parents s'identifiaient comme Autochtones⁹, ce qui démontre en partie à quel point le système n'a pas été conçu pour reconnaître les soins dispensés par des membres de la famille ou par la famille étendue.

Ces interactions avec les réseaux d'aide à l'enfance ont des conséquences négatives à long terme, notamment des taux élevés d'itinérance chez les jeunes, la pauvreté, le chômage, un faible niveau d'éducation postsecondaire et une plus grande incidence de problèmes de santé chroniques chez les enfants.¹⁰ Elles sont souvent un « conduit direct » vers le système correctionnel dans lequel les

personnes autochtones sont également surreprésentées.¹¹ Avec l'avènement de la pandémie du coronavirus, les risques pour les enfants pris en charge augmentent,¹² notamment un risque accru de maltraitance, de violence fondée sur le genre, d'isolement et d'exclusion sociale.¹³

L'ensemble de services disparates offerts aux communautés des Premières nations, inuites et métisses est inadéquat et ne répond pas aux besoins. Le fédéralisme a eu pour effet de déposséder les Autochtones de la gouvernance et de répartir le pouvoir, l'autorité et les compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces.¹⁴ Le gouvernement fédéral a une responsabilité financière à l'égard des communautés des Premières Nations en vertu de traités et de la *Loi sur les Indiens*, mais le financement accordé à ces communautés est considérablement inférieur à celui que reçoivent les autres Canadiens.¹⁵ Le manque de services adaptés culturellement, accessibles et fournis localement demeure une entrave pour les personnes des Premières Nations, les Inuits et les Métisses vivant en milieu urbain et rural.

Parce que le Canada n'a pas pris les mesures urgentes qui s'imposaient pour régler ces problèmes criants, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont plus vulnérables durant la pandémie. Des Autochtones ont signalé avoir du mal à rencontrer leurs obligations financières et à répondre à leurs besoins essentiels et ont indiqué une dégradation de leur santé mentale. Et, plus précisément, les femmes autochtones rapportent un impact très négatif sur leur bien-être économique, leur santé mentale et sur leur sentiment de sécurité.^{16 17} Parce que de nombreuses agences de santé publique ne recueillent pas de données entourant l'origine ethnique des personnes et à cause de l'accès inéquitable aux services de santé, l'impact du virus sur les communautés des Premières nations, inuites et métisses est sans doute sous-déclaré.¹⁸



Photo avec la permission de Leila Sarangi

Les investissements dans la lutte contre la pandémie sont importants, mais des actions immédiates s'imposent afin, entre autres choses, d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, de la Commission de vérité et de réconciliation, de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et du plan Spirit Bear et d'appliquer dans sa totalité le principe de Jordan de manière à réparer les iniquités historiques et systémiques.

Et la promulgation récente du projet de loi C-92 *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, fournit une occasion d'agir. La loi a pour objet de réaliser la réconciliation, d'assurer une véritable équité, de soutenir le bien-être des enfants, des jeunes et des familles, et elle reconnaît les droits des Autochtones en matière d'aide à l'enfance.¹⁹ Maintenant, il faut y consacrer les fonds suffisants en utilisant un cadre pour mesurer le rendement et une approche fondée sur les besoins.²⁰

RECOMMANDATIONS

- Indemniser totalement les enfants, les parents et les grands-parents des Premières Nations qui ont souffert du financement inéquitable des services d'aide à l'enfance dans les réserves et du non-respect du principe de Jordan, et mettre en œuvre le plan de Spirit Bear afin de mettre fin aux inégalités dans les services publics.
- Les relations financières sont essentielles aux relations de nation à nation. Elles doivent assurer : le respect inhérent des droits, des traités, des titres et des compétences; la participation entière à la croissance économique; un financement suffisant, prévisible et soutenu accordé aux gouvernements et aux institutions autochtones afin d'assurer le bien-être de leurs populations; et la collecte, dans le respect des principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP) des Premières Nations, de données probantes afin de mesurer les progrès réalisés et de produire des rapports.^{21 22}
- Donner rapidement suite aux 94 appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation et aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.
- Adopter les 231 appels à la justice pour mettre fin au génocide du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et, sous la direction de femmes autochtones, de personnes 2SLGBTQQIA+ et d'organismes de services aux femmes autochtones, procéder rapidement à l'élaboration d'un plan d'action national totalement financé.

Actions ciblées requises pour sortir les communautés marginalisées de la pauvreté

En raison de barrières systémiques et d'attitudes discriminatoires, les taux de pauvreté sont plus élevés chez les personnes appartenant à des communautés marginalisées que dans le reste de la population. Depuis de nombreuses années, Campagne 2000 réclame des actions ciblées pour corriger ces iniquités et permettre à tous les enfants d'avoir les conditions de vie décentes auxquelles ils ont droit. Dans le présent rapport, nous soulignons les obstacles qui empêchent d'accéder aux diverses initiatives de réduction de pauvreté, notamment au programme phare du gouvernement fédéral, l'Allocation canadienne pour enfants, et nous proposons des solutions. Étant donné que la pandémie a exacerbé les inégalités sociales, économiques et sur le plan de la santé, des politiques ambitieuses qui égalisent les chances sont requises de toute urgence.

Au début de la pandémie, le gouvernement fédéral a reconnu que certaines communautés étaient plus vulnérables que d'autres. Les fonds fédéraux ont été rapidement acheminés aux organismes de services

communautaires, aux refuges pour les sans-abri et les femmes, aux centres pour les victimes de violence sexuelle, aux lignes d'aide pour les enfants et les adolescents, aux services pour les aînés, aux initiatives de santé publique, etc.^{23 24} Mais de nombreux groupes ont été laissés pour compte.

Soutien pour les personnes qui ont des incapacités

Le versement d'un paiement unique aux personnes en situation de handicap n'a été annoncé qu'en juin 2020, bien après l'aplatissement de la première courbe et pendant que beaucoup de provinces et de territoires amputaient des prestations d'aide sociale les prestations d'urgence.^{25 26} Les personnes ont commencé à recevoir le paiement fédéral de 600 \$ plusieurs mois plus tard, à compter du 30 octobre 2020, alors que la deuxième vague battait son plein.²⁷ Pour avoir accès à cette prestation, il faut être admissible au Crédit d'impôt pour personne handicapée (CIPH) et, bien que le gouvernement fédéral ait prolongé jusqu'en décembre 2020 la période de demande, les personnes qui la demandent ne la recevront qu'en 2021. Malheureusement le CIPH est un mécanisme sous-utilisé, régressif, sexospécifique et racisé qui ne donne rien aux personnes dont le revenu est trop faible pour payer de l'impôt. Notamment, la prestation est plus difficile à obtenir pour²⁸ les jeunes, les femmes et les personnes des Premières Nations qui vivent sur la réserve.

En 2017, 22 pour cent de la population s'identifiait comme ayant une incapacité. En fonction de la Mesure du panier de consommation, près d'un tiers des personnes ayant une incapacité qui étaient en âge de travailler vivaient en situation de pauvreté et ces personnes étaient plus susceptibles d'être cheffes de famille monoparentale ou de vivre seules.²⁹ Treize pour cent des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) avaient une incapacité. Les jeunes en situation de handicap étaient moins susceptibles que les jeunes sans incapacités à fréquenter l'école ou à avoir un emploi.³⁰ Les besoins de plus du quart (26 pour cent) des personnes ayant une incapacité n'étaient pas comblés avant la pandémie à cause des coûts prohibitifs des soins, des appareils fonctionnels ou des médicaments sous ordonnance requis.³¹ Ces personnes et leurs familles sont maintenant aux prises avec d'autres dépenses pour les équipements de protection personnelle, les frais de livraison, les frais de nettoyage et les coûts accrus d'accès à Internet à un moment où elles ont moins de revenu et de soutien social. Le paiement unique versé aux personnes admissibles au CIPH fait peu pour « l'inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 » et promouvoir la justice pour les personnes en situation de handicap.³²

La pauvreté dans les communautés racisées et immigrantes

Avant la pandémie, les taux de pauvreté infantile dans les communautés racisées et immigrantes étaient beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. Plus du quart des enfants racisés (26 pour cent) et du tiers des enfants immigrants (35 pour cent) vivaient en situation de pauvreté en 2016. Dans les communautés racisées,

Graphique 7 : Taux de pauvreté infantile, sélection de minorités visibles, Canada 2016



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016, catalogue no 98-400-X2016211.

seuls les enfants d'origine japonaise et philippine présentaient des taux de pauvreté inférieurs à la moyenne, soit respectivement 13 pour cent et 10 pour cent. Les taux de pauvreté des enfants noirs, coréens, arabes et d'Asie occidentale étaient respectivement de 30, 35, 43 et 43 pour cent (graphique 7).

La COVID-19 a eu des répercussions inédites et graves sur le plan social et économique et sur le plan de la santé pour les personnes immigrantes et racisées. La proportion de personnes racisées rapportant être moins aptes à répondre à leurs besoins à cause des mesures d'urgence était deux fois plus élevée que chez les personnes qui s'identifient comme blanches.³³ Le taux de chômage national chez les personnes âgées de 15 à 69 ans était de 11,3 pour cent en juillet 2020. Les taux de chômage dans nombre de communautés racisées étaient considérablement plus élevés que la moyenne nationale, notamment 17,8 pour cent chez les Sud-Asiatiques, 17,3 pour cent chez les Arabes et 16,8 pour cent chez les Noirs.³⁴ Les taux de chômage chez les Canadiens d'origine sud-asiatique et chinoise ont augmenté substantiellement de juillet 2019 à juillet 2020, à comparer à ceux des autres groupes (respectivement 9,1 et 8,4 points de pourcentage).³⁵

Les immigrants, et en particulier les femmes immigrantes, sont surreprésentés dans les services de première ligne qui sont plus fortement exposés à la COVID-19. Et les répercussions de la pandémie, y compris un risque accru de harcèlement, d'attaques et de stigmatisation à caractère xénophobe et raciste, contribuent à la dégradation de la santé mentale des personnes immigrantes et résidentes non permanentes.^{36 37}

RECOMMANDATIONS

- Réduire la pauvreté des familles marginalisées et de leurs enfants de 50 pour cent d'ici l'an 2025 en vertu de la Mesure de faible revenu après impôt.
- Transformer le Crédit d'impôt pour personne handicapée en un crédit d'impôt remboursable et l'étendre aux personnes ayant une incapacité qui sont à très faible revenu.
- Bonifier la Prestation pour enfants handicapés et voir à ce qu'elle ne soit pas déduite des programmes provinciaux et territoriaux de soutien au revenu, et examiner l'ensemble de mesures fiscales disparates pour les personnes ayant des incapacités.
- Voir à ce que les familles au statut d'immigration précaire aient accès à l'Allocation canadienne pour enfants en révoquant l'article 122.6(e) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*, qui relie admissibilité et statut d'immigration.
- Créer au Canada une loi de lutte contre le racisme qui fournit des bases législatives au travail du Secrétariat de lutte contre le racisme. Créer un plan d'action national de lutte contre le racisme bien financé, axé sur les résultats et générateur de changements durables et à long terme qui s'attaquent à toutes les formes de racisme.
- Renforcer la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, en vertu d'ententes sur les avantages pour la collectivité, assujettir tous les investissements et programmes de relance fédéraux à des mesures d'équité permettant aux groupes racisés et autres groupes sous-représentés d'avoir un accès égal à tous les nouveaux emplois créés et de profiter équitablement de tous les investissements.

- Établir une stratégie de collecte de données ventilées en fonction de diverses réalités sociodémographiques : identité autochtone, situation de handicap, origine ethnique, genre, statut d'immigration, 2SLGBTQI+, aux fins de planification, de surveillance et d'évaluation des programmes de réduction de pauvreté. Et de façon connexe, consolider et affiner l'analyse intersectionnelle et comparative entre les sexes des politiques et des budgets en utilisant des données quantitatives et qualitatives.

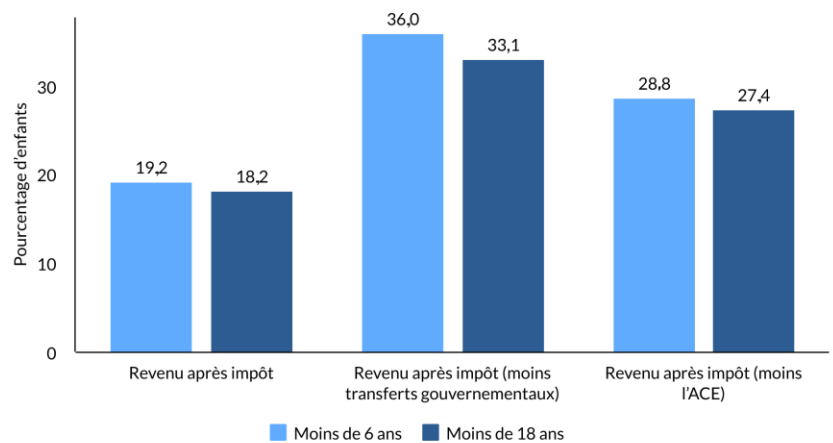
Augmenter le revenu des familles

Il est essentiel si l'on souhaite réduire la pauvreté et les inégalités de bonifier les faibles revenus par des transferts gouvernementaux.

L'aide fournie aux familles à faible revenu par des transferts gouvernementaux, comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), l'Allocation canadienne pour les travailleurs et d'autres transferts, a considérablement contribué à sortir les enfants de la pauvreté. En 2018, l'ACE à elle seule a réduit le taux de pauvreté infantile de 9,2 points de pourcentage, évitant ainsi la pauvreté à 662 080 enfants. Pris ensemble, en 2018, les transferts gouvernementaux ont diminué les taux de pauvreté de 33,1 à 18,2 pour cent, ce qui équivaut à 1 084 918 enfants pauvres de moins (graphique 8).

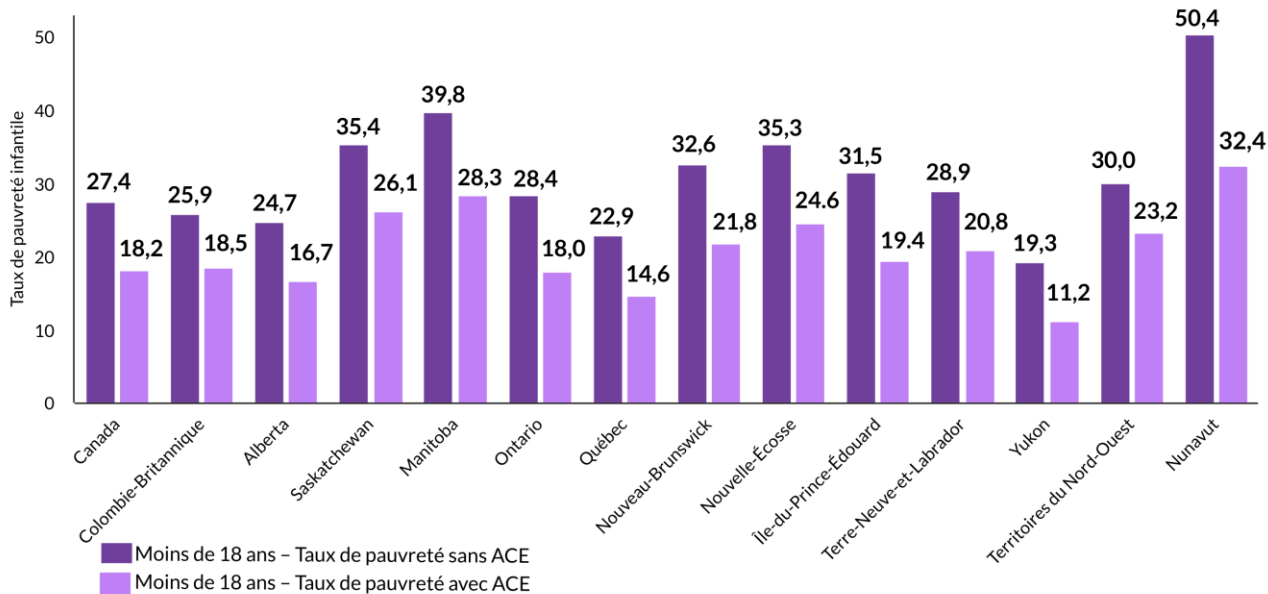
On observe de tels effets partout au pays (graphique 9, taux pour les moins de 18 ans et graphique 10, taux pour les moins de 6 ans). Par contre, ces prestations ne suffisent pas et près d'un enfant sur 5 vit en situation de pauvreté dans tous les coins du pays, ou 1 356 980 enfants (18,2 pour cent).

Graphique 8 : Pourcentage d'enfants dans des familles vivant sous le seuil de la MFR après impôt (Canada 2018), revenu rajusté



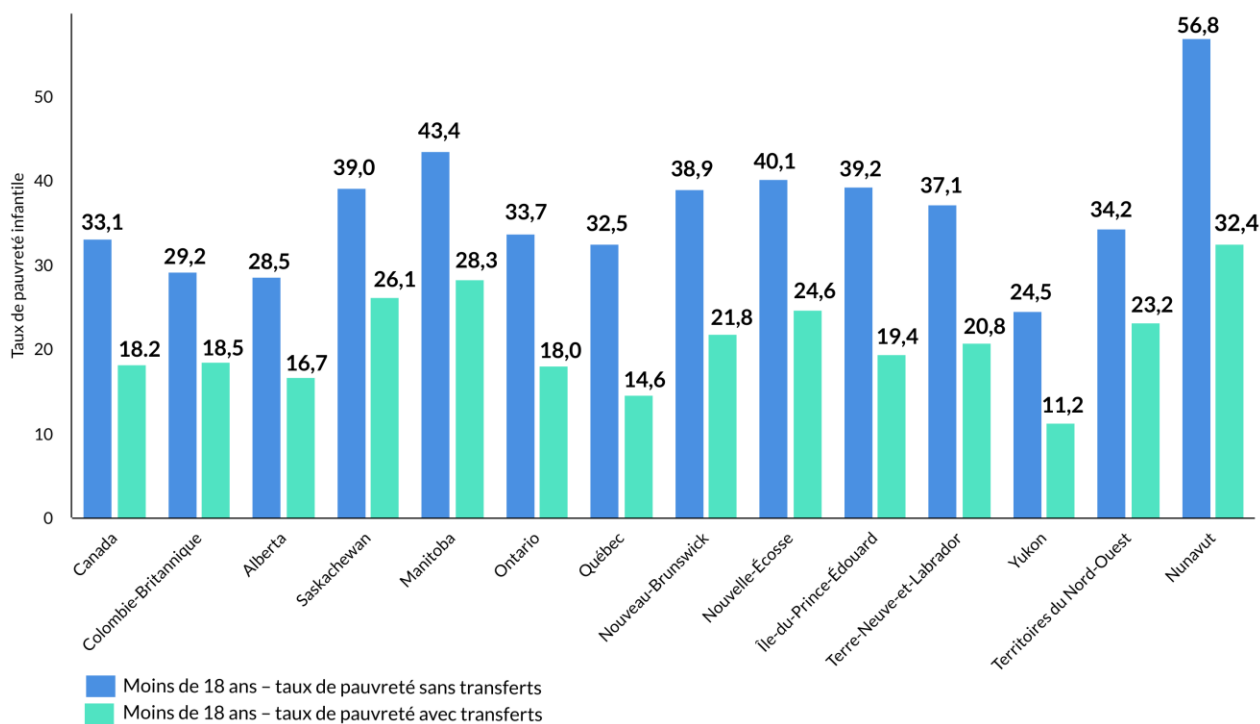
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, totalisations personnalisées, 2018.

Graphique 9 : Modification des taux de pauvreté infantile avec l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) (moins de 18 ans)



Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, totalisations personnalisées, 2018.

Graphique 10 : Modification des taux de pauvreté infantile avec les transferts gouvernementaux (moins de 18 ans)



Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, totalisations personnalisées, 2018

De nombreux transferts gouvernementaux sont distribués au moyen du régime fiscal. La fiscalité est un vaste mécanisme de distribution, mais elle a ses limites et n'est pas universelle. Pour avoir accès aux transferts gouvernementaux, les personnes doivent produire une déclaration de revenus annuelle. Faut de le faire, les personnes admissibles aux transferts, y compris à l'ACE, n'y ont pas accès. Des études récentes révèlent que pour l'année de prestation de 2016, de dix à douze pour cent des personnes au Canada en âge de travailler n'avaient pas produit de déclaration de revenus. Ainsi, 1,7 milliard de dollars de transferts gouvernementaux n'ont pas été demandés, dont 1,2 milliard de dollars étaient des prestations fédérales et provinciales pour enfants.³⁸

La production automatisée des déclarations de revenus promise dans le discours du Trône de septembre 2020 fera beaucoup pour améliorer l'accès aux prestations pour toutes les personnes qui ont produit une déclaration de revenus dans le passé. Les cliniques fiscales communautaires, qui viennent en aide aux groupes moins susceptibles de produire des déclarations de revenus, comme les programmes offerts dans les communautés des Premières Nations, aident également à étendre le régime et à réduire la pauvreté.

Les prestations d'urgence créées par le gouvernement fédéral pour permettre aux personnes de rester à la maison durant la pandémie, incluant la Prestation canadienne d'urgence (PCU), les suppléments uniques au Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et à l'ACE, ont été distribuées aux personnes dans le besoin par l'entremise du régime fiscal. Mais les personnes qui n'avaient pas transmis leur déclaration de revenus aux fins d'analyse à l'Agence de revenu du Canada (ARC) au début de septembre 2020 n'ont pas pu recevoir ces prestations. Les prestations doivent être accessibles à tous et toutes, y compris les personnes marginalisées à faible revenu qui ne produisent pas de déclarations de revenus à cause de divers obstacles : ne pas avoir de pièces d'identité, de numéro d'assurance sociale, de compte auprès de l'ARC ou d'adresse fixe, ou avoir un statut d'immigration ou de citoyenneté précaire. Ces facteurs ne doivent pas empêcher quiconque de recevoir les prestations, y compris les personnes qui ont un emploi précaire ou occasionnel ou qui travaillent à la maison. Ces entraves doivent être corrigées dans toutes les initiatives qui visent à étendre le régime fiscal pour réduire la pauvreté.

RECOMMANDATIONS

- Instaurer la Dividende de la dignité, une nouvelle mesure ciblée. À l'instar du crédit pour la TPS, la Dividende de la dignité, un modèle proposé dans le Plan de reprise du Budget alternatif fédéral de CCPA, fournirait à chaque adulte et chaque enfant vivant sous les seuils de la FRMFR-Apl une prestation de 3 600 dollars.³⁹
- Accroître le montant de base de l'ACE afin que, combinée à la Dividende de la dignité, les deux réduisent la pauvreté infantile de 50 pour cent d'ici 2025, en vertu de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt.
- Certains enfants, à cause du statut d'immigration précaire de leurs parents, n'obtiennent pas l'ACE. Pour corriger la situation, modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour en rayer l'alinéa 122.6(e) qui assujettit l'admissibilité à l'ACE au statut d'immigration du parent demandeur. Tous les parents au Canada considérés comme résidents aux fins de l'impôt devraient avoir droit à l'ACE, peu importe leur statut d'immigration.

- Fournir de l'aide aux parents hébergés dans les divers types de refuges, particulièrement aux femmes échappant à la violence, pour leur permettre de faire leur déclaration de revenus et ainsi de recevoir l'ACE. Élaborer une politique générale qui réduit les obstacles aux demandes d'ACE, y compris la production de documents à l'appui pour les femmes aux prises avec la violence familiale.⁴⁰
- Permettre aux différents organismes gouvernementaux et aux ministères de partager les renseignements et les documents requis (p. ex. les certificats de naissance) afin que les fournisseurs de soins puissent recevoir les prestations pour enfants. Étendre le cercle des personnes aptes à attester de la résidence pour inclure les organismes de bienfaisance afin de permettre aux familles pauvres dont les enfants sont trop jeunes pour fréquenter l'école de satisfaire les exigences pour recevoir les prestations fédérales; et veiller à ce que les familles offrant des soins conformes aux traditions ou en dehors d'un cadre formel de soins aient accès aux suppléments de l'ACE.
- Conclure des accords avec les provinces et les territoires pour que les maigres revenus des familles bénéficiaires d'aide sociale ou de soutien au revenu ne soient pas amputés d'une portion de l'ACE. Les provinces et les territoires se sont engagés à ne pas récupérer de tels montants, mais il faut s'en assurer.
- Investir dans la recherche et créer un réseau communautaire parallèle de contrôle de l'admissibilité et de la distribution pour les non-déclarants marginalisés à faible revenu. Le gouvernement fédéral doit étudier les pratiques exemplaires en matière d'inclusion financière qui existent ailleurs et procéder immédiatement au versement des prestations au moyen de cartes de crédit prépayées et rechargeables distribuées par des organismes de bienfaisance fiables. Dans un deuxième temps, il pourra instaurer des modes de transferts mobiles ou numérisés.

Programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale

Les programmes d'aide sociale et de soutien aux personnes en situation de handicap, qui sont financés en partie par le gouvernement fédéral au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Malheureusement, ces programmes, tout en étant des bouées de secours, ne répondent pas adéquatement aux besoins des familles et des enfants et en laissent beaucoup aux prises avec un revenu sous le seuil de la pauvreté. L'ampleur de ce déficit est illustrée par l'écart qui existe entre le revenu médian d'une famille à faible revenu et les seuils de la FRMFR-Apl. Ces écarts en 2018 variaient de 10 676 dollars pour une famille biparentale avec deux enfants et 12 726 dollars pour une famille monoparentale avec deux enfants (graphique 11). Il s'agit là des montants qu'il faudrait à des familles types vivant en situation de pauvreté pour que leur revenu atteigne le seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté s'est creusé pour tous les types de familles par rapport à 2017.

Les taux d'aide sociale et de soutien pour les personnes en situation de handicap varient un peu partout au pays, mais aucun programme provincial ou territorial n'élève le revenu familial aux seuils de la FRMFR-Apl. Les familles qui, avant la pandémie, souffraient d'insécurité économique et alimentaire et de problèmes de logement font maintenant face à de nouvelles dépenses : achat de produits de nettoyage et de désinfection et d'équipement de protection personnelle, livraison d'épicerie, accès à un ordinateur et à Internet pour l'école, le travail, les contacts sociaux, etc.

Les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont perdu leur emploi et qui

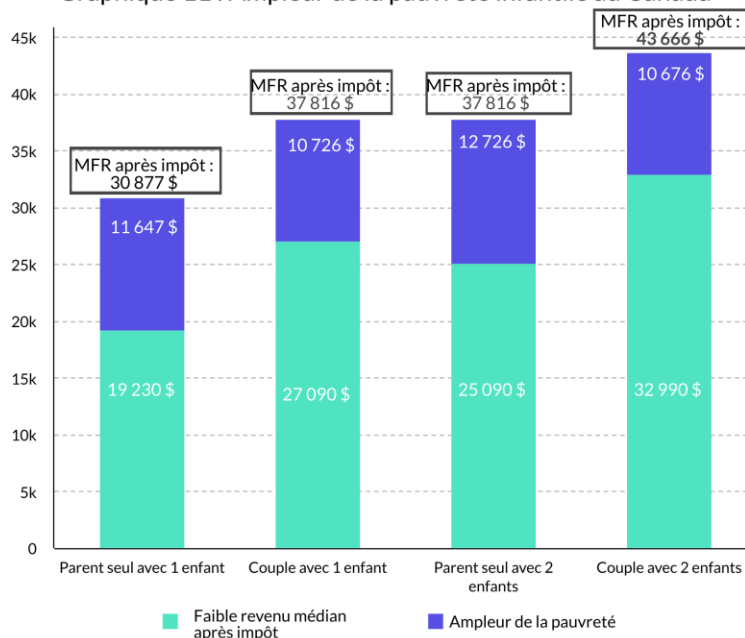
recevaient la Prestation canadienne d'urgence (PCU) se sont fait retirer une partie de leurs prestations dans beaucoup de provinces et de territoires même s'ils étaient tenus, en vertu des règlements provinciaux et territoriaux, de demander la PCU (s'ils étaient admissibles). La PCU, qui est considérée comme un revenu imposable, a eu une incidence sur les subventions au logement et autres prestations aussi. Les personnes qui ont reçu la PCU par erreur doivent la rembourser, même si elles sont à faible revenu. Campagne 2000 a demandé au gouvernement fédéral d'amnistier les personnes vivant sous les seuils de la FRMFR-Apl afin d'éviter de les enfoncer encore davantage dans la pauvreté.⁴¹

Un seuil minimum a été fixé lorsque le gouvernement fédéral a décidé de verser 2000 dollars aux personnes ayant perdu leur emploi à cause des confinements de la pandémie. Mais les taux d'aide sociale et de soutien pour les personnes en situation de handicap n'ont pas augmenté de façon correspondante. C'est à se demander le pourquoi d'une telle disparité au détriment des personnes aux revenus très faibles.⁴²

RECOMMANDATIONS

- Les programmes d'aide sociale et de soutien du revenu doivent faire en sorte que tous les revenus atteignent les seuils de la FRMFR-Apl. Cela commence par un investissement accru de 4 milliards de dollars dans le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et par l'élimination des restrictions de croissance arbitraires.
- Les fonds accordés par le gouvernement fédéral doivent être suffisants, stables et prévisibles et le financement doit prendre en compte les variations économiques régionales.
- Le programme doit être conçu de manière à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soient tenus de respecter leur obligation en vertu des droits de la personne de

Graphique 11 : Ampleur de la pauvreté infantile au Canada



Source : Statistique Canada, tableau F-20. Situation de faible revenu après impôt des familles de recensement (Mesure de faible revenu de la famille de recensement, FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, méthodologie modifiée, 2018.

soutenir financièrement leurs populations. Pour ce faire, il faut assujettir les prestations de revenu et les services sociaux financés par le TCPS à des normes minimales.

- Assortir le TCPS d'une condition contraignante stipulant que les suppléments du revenu, y compris l'ACE, la Prestation pour enfants handicapés, les pensions alimentaires et les prestations d'assurance-emploi liées aux enfants, ne doivent pas être déduits des prestations d'aide sociale.
- Assortir le TCPS d'une condition contraignante stipulant que les prestations d'urgence reliées à la pandémie, que ce soit la PCU, la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ou tout autre mécanisme, ne doivent pas être déduites des prestations d'aide sociale et ne doivent pas avoir d'incidence négative sur les autres revenus, y compris les allocations spéciales pour l'alimentation et les médicaments, les suppléments pour le logement, etc.

Les principes sur lesquels appuyer le revenu de base

Le rôle du gouvernement fédéral dans la création d'un programme national de revenu de base est abondamment discuté. Campagne 2000 formule six principes sur lesquels appuyer toute initiative visant l'instauration d'un revenu de base.⁴³ Un revenu de base doit (i) permettre de **mettre fin à la pauvreté** (ii) **inclure tous** les résidents et résidentes aux fins de l'impôt (iii) couvrir **les besoins essentiels** et ne pas mettre fin aux programmes qui visent à répondre à des besoins exceptionnels (iv) **s'accompagner de services publics bien financés**, comme des services de garde, une assurance-médicaments et des logements sociaux (v) inclure toutes les personnes admissibles en leur accordant le **droit absolu** au revenu et (vi) **s'accompagner d'une hausse du salaire minimum** pour sortir les personnes de la pauvreté.

Plein emploi et emplois garantis

Le gouvernement pourrait également envisager la création et la mise en œuvre d'un programme d'emplois garantis.⁴⁴ Financé par le gouvernement fédéral et administré localement, ce programme fournirait des emplois communautaires à salaire décent à toute personne désireuse de travailler. Le programme ne relie pas les prestations de revenu à un travail. Il s'inscrit plutôt dans une politique plus globale comportant un ensemble robuste de prestations et de programmes publics qui travaillent de concert à réduire la pauvreté.

Les services de garde à l'enfance sont une composante essentielle pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.

Le manque de services de garde à l'enfance abordables, accessibles et de bonne qualité demeure une faille béante de notre infrastructure sociale et économique, excluant de nombreux parents, surtout des femmes, du marché du travail à temps plein. Avant la pandémie, les parents avaient du mal à trouver des services de garde pratiques, de bonne qualité et abordables et, de leur côté, les fournisseurs de services de

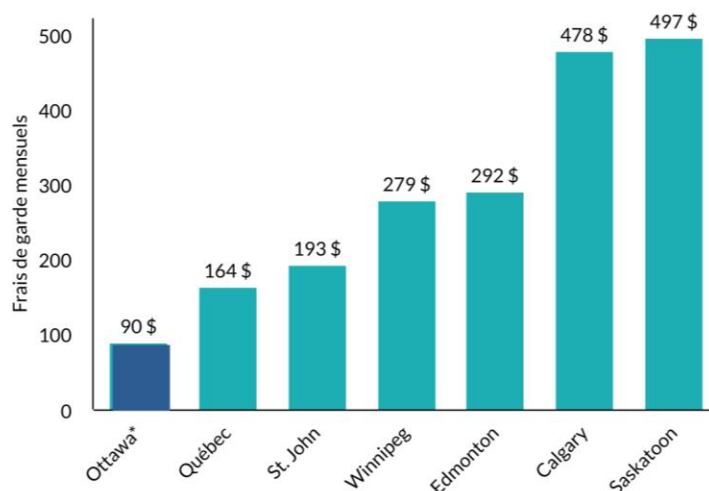
Il n'y a pas de reprise sans l'apport des femmes et il n'y a pas d'apport des femmes sans services de garde.
Armine Yalnizyan, membre de la bourse de recherche Atkinson sur l'avenir des travailleurs

garde avaient du mal à attirer une main-d'œuvre qualifiée, à payer décentement leurs éducatrices à la petite enfance et à contrôler les frais de garde.

Ces faits illustrent la situation difficile à laquelle font face les parents à faible revenu :

- Il manque de services de garde pour répondre aux besoins des familles.** Le nombre de places en services de garde réglementés au Canada répond à peine aux besoins de trois enfants âgés de zéro à cinq ans sur dix au Canada (28,9 pour cent).⁴⁵ Trouver une place convenable pour un poupon, un bambin ou un enfant qui a une incapacité est une tâche éprouvante, de nombreuses collectivités étant des « déserts » en matière de services de garde.⁴⁶
- Les services de garde sont inabordables pour les familles à faible revenu partout au Canada.** Les subventions pour frais de garde n'assurent pas l'abordabilité des services pour les familles à faible revenu à qui elles sont pourtant destinées.
- Bien trop souvent, des services de garde de bonne qualité sont inexistant.** Pour créer les types de services de garde de bonne qualité qui s'avèrent bénéfiques pour les enfants (notamment pour les enfants défavorisés), le Canada doit accorder plus de fonds publics aux services de garde et gérer ces fonds de façon plus efficace. De plus, la main-d'œuvre du secteur doit être mieux payée et bénéficier d'avantages sociaux.⁴⁷
- La pénurie de services de garde entrave les efforts pour combler l'écart d'emploi et l'écart salarial entre les hommes et les femmes, en particulier les femmes à faible revenu.** En même temps, les mères de jeunes enfants demeurent très actives sur le marché du travail; 77 pour cent des mères des enfants âgés de trois à cinq ans travaillent au Canada.⁴⁸

Graphique 12 : Frais de garde mensuels – famille à faible revenu type (2016)



*En Ontario, les subventions sont calculées pour la famille; dans les autres provinces et les territoires, elles sont calculées par enfant.

Source : Macdonald, D. et Friendly, M. Une préoccupation constante : les frais de garde d'enfants dans les grandes villes canadiennes en 2016. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives

Les programmes de subvention pour frais de garde ont souvent pour effet d'exclure les familles à faible revenu de services de garde abordables

Le manque persistant de services de garde abordables est un obstacle majeur à l'indépendance économique des mères à faible revenu. Dans une grande partie du Canada, y compris dans le Grand Nord, les tarifs demandés doivent être très élevés pour suppléer au faible niveau de financement public pour couvrir les coûts de fonctionnement. Les provinces et territoires, sauf le Québec, versent des subventions pour frais de garde aux familles admissibles, mais ironiquement, les programmes de

subvention créent des obstacles pour les familles à faible revenu qu'ils visent à aider. En Ontario, où les subventions pour frais de garde sont fondées sur les revenus, les listes d'attente pour une subvention sont longues et beaucoup de familles à faible revenu n'y ont jamais accès. Dans d'autres provinces, la pleine subvention est loin de couvrir les frais de garde au complet. Les parents doivent payer un « supplément » suffisamment élevé pour les dissuader d'avoir recours aux subventions et donc, les empêcher de fréquenter un service de garde réglementé. Au Québec, il n'y a pas de subventions pour frais de garde. On finance plutôt à même des fonds publics une bonne partie du fonctionnement des services de garde. Cependant, le tarif fixe par jour par enfant de 8,35 \$ demandé au Québec est trop élevé pour beaucoup de familles à faible revenu, surtout celles qui ont plus d'un enfant.

Le graphique 12 présente les tarifs mensuels demandés dans certaines villes pour une famille à faible revenu de quatre personnes (revenu annuel de 30 823 \$ en 2016 pour) dont un enfant est d'âge préscolaire et fréquente la garderie et dont un enfant est d'âge scolaire et ne fréquente pas la garderie; ces tarifs ont été calculés une fois la subvention pour frais de garde versée.⁴⁹

Campagne 2000 célèbre la décision du gouvernement fédéral de créer un système pancanadien de services de garde et est impatiente de participer à l'effort. La route de la reprise ne doit pas nous ramener au statu quo, une situation qui a laissé pour compte un trop grand nombre de personnes. Nous avons l'occasion unique d'imaginer à nouveau un système juste, équitable et inclusif de services de garde; un système fondé sur la gestion publique de services de qualité, sur des salaires décents et de bonnes conditions de travail pour le personnel, et sur la gratuité des services ou leur faible coût pour les parents. C'est l'occasion de faire en sorte que toutes les familles qui le désirent - peu importe où elles vivent, qu'elles soient à faible revenu, qu'elles aient des horaires de travail non usuels ou que leur enfant ait une incapacité - pourront avoir accès à des services abordables, de bonne qualité et inclusifs, et qui sont pratiques et adaptés aux besoins de leurs enfants.

Le budget de 2021 décrira le plan du gouvernement pour fournir d'un bout à l'autre du pays des services de garde abordables, accessibles, inclusifs et de bonne qualité. Le soutien fourni aux services de garde parascolaires pour les enfants plus âgés sera également amélioré afin d'offrir aux parents la souplesse requise pour concilier travail et famille. Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 - Énoncé économique de l'automne 2020.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement fédéral mette immédiatement sur pied le Secrétariat fédéral pour la garde d'enfants annoncé dans la Mise à jour économique de l'automne 2020 et lui confère le mandat de :
 - Travailler de concert avec le Secrétariat responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones
 - Consulter le groupe d'experts du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les défenseurs des services de garde, les experts en politiques publiques et les organismes de la société civile, y compris les groupes de lutte contre la pauvreté et les groupes œuvrant pour l'égalité des personnes;

- Élaborer un plan détaillé pour bâtir sur plusieurs années un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) en partenariat avec les provinces, les territoires, et les instances dirigeantes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Que le gouvernement fédéral alloue immédiatement deux milliards de dollars (en sus du transfert de 625 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour l'AGJE en vertu de l'entente sur la Relance sécuritaire) à la reprise sécuritaire dans les services de garde, détenteurs d'un permis. Ces fonds doivent servir à restaurer les services de garde existants et augmenter le nombre de places en services de garde réglementés; à augmenter la rémunération du personnel afin d'assurer son retour et sa rétention; et à stabiliser et réduire les frais de garde des parents.
- Que le gouvernement fédéral alloue deux milliards de dollars pour l'AGJE dans le budget 2021-2022 et s'engage à augmenter de deux milliards de dollars chaque année subséquente cette allocation (à savoir, quatre milliards en 2022-2023, six milliards en 2023-2024, ainsi de suite) afin que le Canada crée un système d'AGJE de bonne qualité, inclusif et adapté aux besoins de sa population, et le développe graduellement afin de pouvoir à terme fournir des services de garde abordables à toutes les familles qui le désirent. terme fournir des services de garde à abordables à toutes les familles qui le désirent.

Un logement pour tout le monde

Avant la pandémie de COVID-19, 27 pour cent des locataires avaient un besoin impératif de logement,⁵⁰ et 91 pour cent d'entre eux avaient du mal à payer leur loyer.⁵¹ Les familles monoparentales dirigées par une femme, les ménages autochtones et racisés et les familles immigrantes étaient touchés de façon disproportionnée : 55 pour cent des ménages canadiens ayant un besoin impératif de logement sont dirigés par une femme et ⁵² 18,3 pour cent sont des ménages autochtones.⁵³ De plus, 20 pour cent des Autochtones vivant hors réserve habitaient des logements surpeuplés⁵⁴ et un tiers des logements sur une réserve ne sont pas conformes aux normes de logements adéquats.⁵⁵

Le sans-abrisme était à un niveau alarmant; 235 000 personnes sont en situation d'itinérance chaque année et chaque nuit, 35 000 personnes n'ont pas de toit.⁵⁶ Une fois de plus, les Autochtones étaient surreprésentés à cet égard; près d'un tiers des personnes itinérantes s'identifiaient comme Autochtones alors que les Autochtones ne représentent que cinq pour cent de la population générale.⁵⁷

De 2011 à 2016, la déréglementation, les projets de réaménagement des promoteurs et la financiarisation du logement au Canada ont entraîné la perte de plus de 300 000 logements locatifs abordables dans le secteur privé.⁵⁸ Des familles et des personnes seules se morfondent sur des listes d'attente pour un logement social et abordable : 284 000 ménages canadiens sont en attente et près des deux tiers attendent depuis plus de deux ans.⁵⁹

Lorsque l'Organisation mondiale de la santé a décrété la pandémie et lorsque Santé Canada a donné la consigne de « rester à la maison » pour prévenir la propagation de la COVID-19, beaucoup de personnes au Canada n'ont pas pu s'y conformer faute d'accès à un logement adéquat. De plus, ces ordonnances ont exposé les femmes et les enfants en situation de violence familiale à des risques accrus et des risques exacerbés dans le cas des femmes des Premières Nations étant donné que 70 pour cent des

réserves n'ont pas de refuges pour les femmes victimes de violence.⁶⁰ Selon Statistique Canada, 54 pour cent des centres pour victimes sondés rapportent une augmentation du nombre de victimes de violence familiale qui ont recours à leurs services durant la pandémie.⁶¹

Les personnes à faible revenu des communautés racisées ont souffert plus que les autres financièrement durant la pandémie. Ayant perdu leur emploi suivant la fermeture des commerces non essentiels, elles ont du mal à se payer le logement. Elles sont plus à risque d'expulsion à mesure que le moratoire sur les loyers est levé. Quarante-deux pour cent ou plus de personnes arabes, philippines et d'Asie occidentale ont dit que la pandémie de COVID-19 avait nui à leur capacité de payer leur loyer, leur hypothèque et leurs services publics, tandis que 23 pour cent des personnes blanches ont dit en avoir souffert financièrement.⁶²

Dans le récent discours du Trône de septembre 2020, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre fin à l'itinérance au Canada. L'amélioration annoncée est bien accueillie de même que l'engagement initial de réduire l'itinérance chronique de 50 pour cent. Cependant, faute d'un plan d'action, d'un budget, d'échéanciers et d'indicateurs, on s'inquiète que cette promesse soit similaire à celle de mettre fin à la pauvreté infantile avant l'an 2000, sachant que 30 ans plus tard, nous sommes toujours aux prises avec des taux inacceptablement élevés de pauvreté des enfants et des familles.

Le gouvernement fédéral a annoncé une initiative d'un milliard de dollars pour créer rapidement de logements abordables afin de répondre aux besoins impérieux de logements des personnes vulnérables durant la pandémie.⁶³ Cette initiative permettra de créer 3000 logements au Canada, mais elle laissera néanmoins des centaines de milliers de personnes sans abri ou toujours à risque d'itinérance. Cette enveloppe financière ne prévoit pas de fonds pour les services sociaux et sanitaires connexes, essentiels pour soutenir les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie ou des traumatismes et les aider à conserver un logement. Elle n'est pas accompagnée non plus d'un plan pour l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Les hommes sont surreprésentés dans les statistiques sur l'itinérance chronique et ses définitions, car les dénombrements s'appuient sur les données des refuges, des campements et de sondages effectués dans la rue. Les femmes et les personnes de genre non conforme rapportent ne pas se sentir en sécurité dans ces espaces, et celles qui ont des enfants craignent les interventions du système de l'aide l'enfance et qu'on leur retire leurs droits parentaux si elles utilisent les centres d'hébergement d'urgence ou les campements. Pour rendre plus fidèlement compte des taux d'itinérance et éliminer l'itinérance chronique, dans le présent rapport, nous demandons d'élargir la définition de l'itinérance chronique et son dénombrement pour inclure l'expérience unique des femmes et des personnes de genre non conforme, qui sont plus susceptibles d'emprunter le divan de quelqu'un, d'échanger des services sexuels pour se loger, et l'expérience des familles des Premières Nations, inuites, métisses, immigrantes et réfugiées.

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) a publié un plan de reprise en six points afin de créer 300 000 nouveaux logements supervisés abordables et permanents au cours de la prochaine décennie et de stopper l'érosion actuelle du marché locatif abordable. Le plan de l'ACMFI a pour objectif de mettre fin à l'itinérance avant 2030 et pour ce faire, il lui faudra 50 milliards de dollars en financement sur les dix prochaines années.⁶⁴ Le Fonds national de coinvestissement pour le logement est une source importante de financement pour créer de nouveaux logements abordables au pays, mais

en raison de la lourdeur des formalités et de la durée du traitement des demandes - 400 jours en moyenne - depuis la création du fonds en mai 2018, en date de septembre 2020, seulement deux milliards de dollars avaient été engagés.⁶⁵ Les modalités de demande doivent être accessibles, en particulier pour les organismes à but non lucratif, et doivent tenir compte des besoins et des variations géographiques. Il faut un volet de financement propre aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis et aux Autochtones vivant en milieu urbain et rural qui répond aux besoins de logements de ces communautés.

Les lois canadiennes promettent de réaliser le droit au logement, mais de modestes investissements ne suffiront pas en soi. Il est démontré qu'investir dans le logement donne de meilleurs résultats lorsque les logements abordables, sociaux comme privés, sont préservés et s'accompagnent de mesures de soutien social et de services pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes et du quartier.

RECOMMANDATIONS

- Enchâsser dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* des mécanismes de reddition de comptes indépendants et complètement financés, financer de façon stable et soutenue l'Initiative d'aide communautaire aux locataires et assurer une plus grande inclusion et participation des organismes communautaires dans l'élaboration des politiques d'habitation et dans les décisions entourant les projets.
- Accorder la priorité à la nomination d'un Défenseur fédéral du logement et à la formation d'un Conseil pour le logement solide, bien dirigé et doté de ressources suffisantes.
- Agir immédiatement pour remplir la promesse de mettre fin à l'itinérance en vertu des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne. Réévaluer la définition de « l'itinérance chronique » pour inclure les expériences des femmes et des personnes de genre non conforme, des personnes immigrantes et réfugiées, des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Accélérer l'élaboration des trois stratégies distinctes sur le logement autochtone et s'engager à en mettre en œuvre une quatrième complémentaire pour répondre aux besoins des Autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve en milieu rural et urbain.⁶⁶
- Porter dès maintenant à huit milliards de dollars l'investissement dans la Prestation canadienne pour le logement. Travailler avec les autres provinces et territoires à parachever et à signer des ententes bilatérales afin de fournir immédiatement de l'aide aux familles qui n'arrivent pas à payer leur loyer et éviter qu'il y ait des expulsions à cause de la pandémie. Continuer d'investir dans la PCL et l'étendre afin qu'elle devienne un programme universel plutôt que restreint. Utiliser les ententes bilatérales afin d'introduire des mesures de contrôle des loyers au départ des occupants et de prévenir les expulsions reliées à la pandémie.
- Investir trois milliards de dollars par année dans le Fonds national de coinvestissement pour le logement afin de construire de nouveaux logements sociaux et pour la réparation, le renouvellement et la réfection du parc actuel de logements sociaux dans le but d'éliminer les besoins impératifs de logement.⁶⁷ Augmenter considérablement le nombre logements locatifs

privés et en permettre l'acquisition et l'exploitation par le secteur à but non lucratif afin d'en maintenir l'abordabilité à perpétuité.

- Investir deux milliards de dollars par année pour bâtir des logements supervisés/avec services pour les personnes présentant des problèmes de santé mentale et physique, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées.
- Veiller à ce qu'au minimum 25 pour cent de cette aide atteignent les femmes dans leur diversité, conformément à l'engagement d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour la Stratégie nationale sur le logement.

Il faut sortir les jeunes de la pauvreté

Les études, la formation et l'emploi sont essentiels pour soutenir la reprise chez les jeunes

La pandémie de COVID-19 a perturbé la vie de tout le monde, mais elle a eu une incidence notable sur les études, la formation et l'emploi chez les jeunes. Les progrès réalisés au Canada afin de réduire le nombre de jeunes ni en emploi ni aux études, ni en formation (NEEF) ont connu un sérieux recul⁶⁸; en effet, le pourcentage de jeunes NEEF au Canada est passé de 12 pour cent en février 2020 à 24 pour cent en avril 2020, le niveau le plus élevé en vingt ans.⁶⁹ Les étudiantes et étudiants font mention de stages professionnels retardés ou annulés et soulignent leur incapacité à terminer leurs études comme prévu.⁷⁰ Les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire sont très inquiets de voir leur dette étudiante augmenter à cause de la pandémie et de ne pas pouvoir payer leurs droits de scolarité, leur logement et leurs frais de subsistance.⁷¹

Les jeunes ont de bonnes raisons d'être inquiets concernant leurs perspectives d'emploi et leur capacité de répondre à leurs besoins et ceux de leur famille. La pandémie a entraîné une baisse abrupte de l'emploi dans de nombreux secteurs. Les secteurs de l'hébergement et de l'alimentation, qui représentent un cinquième de l'emploi des jeunes, sont particulièrement touchés. L'emploi y a chuté de 20 pour cent depuis septembre 2019.⁷²

Selon l'enquête sur la population active de septembre, plus de 2,2 millions de jeunes étaient à la recherche d'un emploi en septembre 2020.

La reprise depuis la crise de la pandémie a été la plus lente pour les jeunes. Malgré quelques signes de croissance de l'emploi chez les femmes (5,7 pour cent) et les hommes (6 pour cent) âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage général chez les jeunes en septembre demeurerait de dix pour cent sous celui de février.⁷³ Le taux de chômage des jeunes hommes en particulier est élevé (20,5 pour cent), mais la situation des jeunes hommes appartenant à des communautés racisées est pire encore : près d'un jeune homme sur quatre n'a pas d'emploi (24,7 pour cent).⁷⁴

Les études, l'emploi et la formation sont essentiels pour assurer la réussite de la transition à la vie d'adulte et pour la reprise économique au Canada. Faute d'investissements cruciaux et de soutien, les jeunes - dont beaucoup vivaient déjà dans des conditions précaires avant la pandémie - sont maintenant à risque comme jamais de souffrir de pauvreté et d'itinérance.

Les jeunes dans les réseaux d'aide à l'enfance ont besoin de mesures de soutien spéciales

La plupart des jeunes traverseront la pandémie et s'en remettront avec l'aide de leur famille. Mais les jeunes pris en charge par les services d'aide à l'enfance font face à des difficultés particulières. Leur sortie des réseaux de soins peut être abrupte et rendue plus difficile à cause d'un manque de préparation et de l'insuffisance ou l'inexistence de soutien pour répondre à leurs besoins émotionnels et financiers.⁷⁵ De telles transitions dans la vie et la perte de services et de mesures de soutien peuvent accroître le risque d'itinérance, de chômage, de pauvreté, de problèmes de santé mentale et de parentalité précoce.⁷⁶

Les provinces et les territoires, sauf le Québec, versent de l'aide financière aux jeunes qui quittent les réseaux de soins, surtout sous forme de subventions au logement et de frais de subsistance.⁷⁷ Le gouvernement fédéral n'offre pas d'aide financière ni de soutien aux jeunes des Premières Nations, Métis et Inuits, qui étaient pris en charge. Les avantages accordés en vertu du principe de Jordan prennent fin à dix-huit ans, ce qui laisse les jeunes très démunis et sans services essentiels.

Lorsqu'il y a des programmes de soutien et de services prolongés, ils sont quasiment exclusivement offerts aux jeunes en emploi, en formation ou aux études et les critères d'admissibilité sont très stricts. Cette pratique exclut les jeunes les plus marginalisés et crée des attentes non raisonnables à l'endroit des jeunes, compte tenu des contraintes reliées à la COVID-19 et de la situation économique actuelle.

Le Canada est l'un d'une poignée de pays seulement du Nord à ne pas avoir de loi nationale régissant les droits des jeunes qui ont été pris en charge par l'État. Une loi à cet égard existe au Royaume-Uni et aux États-Unis, et dans beaucoup d'autres parties du monde, les droits de jeunes pris en charge, y compris la possibilité de demeurer en placement, ne comportent pas d'exclusions et s'appliquent automatiquement. L'existence de normes nationales à cet égard au Canada assurerait plus de cohérence et d'équité d'une province et d'un territoire à l'autre.⁷⁸

En 2016, 57,8 pour cent de jeunes sans-abris au Canada ont dit avoir eu des interactions avec les réseaux d'aide à l'enfance à un moment ou l'autre de leur vie. Le niveau de dépendance à l'aide gouvernementale des jeunes qui quittent les réseaux de soins est élevé. Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes. Observatoire canadien sur l'itinérance. Rapport de recherche no 14 (OCI).

RECOMMANDATIONS

- Instaurer l'accès universel aux études postsecondaires en abolissant les droits de scolarité.
- Augmenter considérablement le nombre de programmes d'emploi pour les jeunes et de programmes d'apprentissage.
- Mettre fin à la discrimination salariale pour les jeunes et les étudiants et étudiantes et instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$/h pour tous.
- Mettre en œuvre des services de soutien financier et social pour les jeunes des Premières nations, Inuits et Métis qui ont quitté les réseaux d'aide à l'enfance et étendre l'application du principe de Jordan après l'âge de dix-huit ans.
- Réduire l'afflux de ces jeunes vers l'itinérance à l'aide d'une stratégie de logement ciblée et adopter un cadre national pour les soins et les services de soutien prolongés des jeunes provenant des réseaux de l'aide à l'enfance, en collaboration avec les militants de First Voice, les territoires et les provinces.

La pauvreté

La pauvreté et les inégalités étaient de graves problèmes de santé publique avant la pandémie de COVID-19. La recherche révélait de profondes inégalités en matière de santé au sein des populations des Premières Nations, métisses et inuites, chez les Noirs, les personnes racisées et de diverses identités de genre, les immigrants et les personnes ayant des limitations fonctionnelles de divers horizons économiques et niveaux d'éducation et peu importe l'emploi ou le statut professionnel.^{79,80} Les iniquités structurelles, qui entraînent une baisse des revenus, des niveaux de scolarité inférieurs, la précarité d'emploi et le chômage, ont toutes pour conséquences de réduire l'espérance de vie, d'augmenter les taux de mortalité infantile et de mort par blessures involontaires et par suicide, et de provoquer des problèmes de santé mentale dans les groupes marginalisés. Les familles à faible revenu, les familles racisées, les familles monoparentales dirigées par une femme et les familles immigrantes ont du mal à trouver un logement adéquat, à payer leurs factures de services publics, à se procurer des aliments frais à prix abordable et elles n'ont plus d'argent une fois ces dépenses faites pour les autres biens essentiels, comme des médicaments d'ordonnance.

Pour la première fois depuis 2011-2012, dans sa publication la plus récente (2017-2018), l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes rendait compte de l'insécurité alimentaire dans chaque province et chaque territoire. En dépit des variations géographiques, les résultats indiquent qu'il s'agit d'un problème aigu de santé publique partout au pays. En effet, 4,4 millions de personnes souffraient alors d'insécurité alimentaire, y compris 1,2 million d'enfants. Ce qui représente le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis que l'on mesure l'insécurité alimentaire au Canada.⁸¹ À l'instar d'enquêtes précédentes, le Nunavut accusait un pourcentage beaucoup plus élevé et préoccupant d'insécurité alimentaire (57 pour cent) que partout ailleurs au pays; près de quatre enfants sur cinq (78,7 pour cent) vivaient dans une famille en situation d'insécurité alimentaire. Le programme fédéral intitulé Nutrition Nord Canada, lancé en 2011 dans le but de rendre les aliments périssables plus abordables et accessibles dans le Nord en subventionnant les fournisseurs et les détaillants, n'a pas réussi à réduire

l'incidence d'insécurité alimentaire au Nunavut. En fait, les recherches révèlent que le pourcentage d'insécurité alimentaire a augmenté durant la mise en œuvre du programme et dans sa foulée.⁸²

L'insécurité alimentaire étant étroitement reliée aux inégalités de revenus et sociales, elle touche de façon disproportionnée les communautés vulnérables et marginalisées. En plus de l'endroit où vivent les familles, leur composition, leur identité ethnoculturelle et leurs sources de revenus sont des facteurs qui ont une grande influence sur leur accès aux aliments. Par exemple, les ménages avec enfants sont plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire que les ménages sans enfants (16,2 pour cent contre 12,2 pour cent) et l'incidence est plus forte dans les familles monoparentales dirigées par une femme (33,1 pour cent en 2017-2018).⁸³ Les Noirs et les Autochtones étaient les plus touchés parmi les communautés racisées, respectivement 28,9 et 28,2 pour cent, et 60,5 pour cent des bénéficiaires d'aide sociale souffraient d'insécurité alimentaire, dont plus de la moitié la qualifiait de modérée ou de grave.⁸⁴ Suivant les pertes d'emploi et de revenus reliées à la pandémie, l'insécurité alimentaire demeure un indicateur déterminant et sensible de la capacité des familles à joindre les deux bouts dans une situation de crise. Selon les données de la Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes, une personne sur sept dit souffrir d'insécurité alimentaire et son incidence demeure plus élevée dans les ménages avec enfants.⁸⁵

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est une des initiatives les plus importantes pour protéger les familles de la pauvreté. Cette allocation s'est également montrée efficace pour réduire les taux d'insécurité alimentaire grave dans les familles qui la reçoivent.⁸⁶ Cependant, étant donné la prévalence de l'insécurité alimentaire et les taux de pauvreté élevés, l'ACE ne s'avère pas suffisamment robuste et accessible. Le gouvernement fédéral peut donc l'améliorer et la rendre plus accessible aux familles vulnérables.

Côté production, notre système alimentaire dépend des travailleuses et travailleurs migrants œuvrant dans les fermes, les usines de transformation de la viande et l'industrie de la restauration rapide. Toutefois, les politiques et les lois d'immigration, du travail et de l'alimentation créent des formes uniques d'iniquités systémiques qui provoquent la précarité et l'insécurité chez cette main-d'œuvre essentielle. Des conditions de travail et d'hébergement où les personnes sont trop entassées, le manque d'équipements de protection individuelle, des pressions exercées par l'employeur pour qu'elles travaillent lorsque malades et une résistance à se faire dépister pour la COVID-19 sont autant de facteurs qui ont entraîné des éclosions de la maladie dans diverses parties du pays, ainsi que la mort de trois travailleurs migrants en Ontario.⁸⁷ La politique alimentaire fédérale, *Tout le monde à table*, doit s'attaquer aux problèmes de travail associés à notre système de production alimentaire et les travailleuses et travailleurs migrants doivent obtenir le statut d'immigration à leur arrivée au Canada afin d'avoir accès à nos mesures de protection en matière de travail, à l'assurance-maladie et aux programmes de soutien du revenu.⁸⁸

Beaucoup de personnes qui ont perdu leur emploi durant la pandémie ont perdu leur assurance-maladie reliée à l'emploi. L'accès aux médicaments d'ordonnance était un problème majeur avant la pandémie. Une personne sur cinq avait une assurance insuffisante ou n'avait pas d'assurance-maladie personnelle, et un million de personnes rapportaient dépenser moins pour des produits essentiels, comme la nourriture et le loyer, afin de payer leurs médicaments.⁸⁹ Une personne sur cinq disait également ne pas prendre les médicaments qui lui étaient prescrits à cause de leur coût prohibitif, entraînant du coup chaque année l'hospitalisation de milliers de personnes. Les femmes, les Autochtones, les personnes à

faible revenu, les personnes dont l'état de santé est plus précaire et les personnes qui n'ont pas d'assurance-médicaments sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire et de ne pas se procurer leurs médicaments d'ordonnance pour des raisons financières.^{90 91}

Le Canada est le seul pays à revenu élevé au monde doté d'un système universel de soins de santé qui n'inclut pas un régime d'assurance-médicaments universel. Nous avons plutôt une pléthore de programmes coûteux pour les familles et les entreprises qui donnent pour résultats l'accès inéquitable à des médicaments importants. La pandémie de COVID-19 a rendu encore plus impérieux le besoin d'un régime public et universel de médicaments sur ordonnance. Dans le cadre de son plan de relance pour répondre à la pandémie, le gouvernement fédéral devrait donner suite immédiatement à la recommandation du rapport de 2019, Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous, à savoir adopter une nouvelle loi et procéder à un transfert annuel initial de 3,5 milliards de dollars aux provinces et territoires, assujetti à la condition de fournir une assurance universelle pour les médicaments essentiels dans le but d'instaurer un régime d'assurance-médicaments sur cinq ans - une mesure qui permettra d'économiser des milliards de dollars par année.⁹²

RECOMMANDATIONS :

- Voir à ce que les programmes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu travaillent de concert à élever les revenus aux seuils de la MFR après impôt afin que les parents aient suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins essentiels.
- Veiller à ce que la prévention de l'insécurité alimentaire des familles soit un objectif inhérent de l'ACE et qu'on rende compte des progrès à cet égard dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada.
- Faire en sorte que les communautés des Premières nations, inuites et métisses élaborent, en collaboration avec d'autres acteurs, des stratégies de sécurité alimentaire pour répondre à leurs besoins uniques et faire progresser les initiatives de réconciliation. Pour ce, le gouvernement fédéral doit agir rapidement et travailler en partenariat avec la population du Nunavut afin de déterminer et de mettre en œuvre des stratégies plus efficaces pour contrer l'insécurité alimentaire alarmante très répandue dans les familles du Nunavut.
- Accorder aux travailleuses et travailleurs migrants le statut complet et permanent d'immigrants reçus pour leur donner accès aux protections en matière de travail, à l'assurance-maladie et aux programmes de soutien du revenu.
- Adopter une loi et investir 3,5 milliards de dollars en transferts fédéraux annuels aux provinces et territoires dans le cadre du plan de relance fédéral pour répondre à la COVID-19 et comme première étape en vue de la mise en place d'un régime universel, complet et public d'assurance-médicaments, fondé sur les principes et les recommandations du rapport, Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous (2019).
- Améliorer le programme d'assurance-maladie du Canada afin d'y inclure les soins dentaires et visuels et divers services de réadaptation.

Faire du travail une porte de sortie de la pauvreté

Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 ont durement frappé les travailleurs et travailleuses vulnérables. Les femmes, les Autochtones, les personnes immigrantes, les travailleuses et travailleurs migrants, les travailleuses et travailleurs racisés, les personnes en situation de handicap et les jeunes⁹³ - des personnes dont le travail est caractérisé par de faibles salaires et la précarité - ont été touchés de façon disproportionnée. Par exemple, les personnes racisées sont plus susceptibles de travailler dans les industries les plus touchées par la pandémie, comme les secteurs de l'alimentation et de l'hôtellerie.⁹⁴ Les Autochtones sont frappés plus durement par les répercussions financières de la pandémie.⁹⁵ Plus du tiers des personnes qui ont une incapacité et qui travaillaient avant la pandémie ont perdu leur emploi ou travaillent moins d'heures. Et tous ces changements dans l'emploi sont plus susceptibles d'affecter les jeunes et les personnes moins scolarisées.⁹⁶

Contrairement aux récessions précédentes, les secteurs d'emploi à prédominance féminine ont été particulièrement touchés. Le taux d'activité des femmes a reculé à des niveaux jamais vus depuis les années 1980.⁹⁷ Les femmes autochtones, les femmes noires, les femmes de couleur payées 14 \$/h ou moins ont perdu leur emploi au début de la pandémie et retrouvent du travail moins rapidement que les hommes.⁹⁸ Les mères ont fait face à des difficultés particulières associées à une division inégale du travail et à des écarts salariaux. Elles ont été forcées de faire l'école à la maison et d'agir comme proches aidantes, surtout dans le cas des mères de jeunes enfants.⁹⁹ En novembre 2020, 60 pour cent des mères d'enfants âgés de moins de treize ans travaillaient moins de la moitié d'heures que normalement, en raison du manque de services de garde et d'heures de travail réduites.¹⁰⁰ Les mères cheffes de famille monoparentale ont connu de nombreux arrêts de travail et elles retrouvent leur travail moins rapidement que les mères de familles biparentales.¹⁰¹ Cette donnée est inquiétante vu que les taux de pauvreté étaient beaucoup plus élevés dans les familles monoparentales avant la pandémie. En 2018, 32,2 pour cent des enfants de familles monoparentales étaient en situation de pauvreté, quatorze points de pourcentage plus élevés que le taux de pauvreté infantile à l'échelle nationale (18,2 pour cent en vertu de la Mesure de faible revenu après impôt pour les familles du recensement).¹⁰²

La pandémie a mis en lumière la médiocrité des conditions de travail au pays : faible salaire minimum, travail occasionnel, contractuel et à temps partiel, manque d'accès à des congés de maladie rémunérés. Les femmes immigrantes sont plus nombreuses dans le secteur des soins aux personnes où ces conditions de travail médiocres les ont exposées davantage au virus, y compris dans les services de soins de longue durée où est survenu le plus grand nombre de décès.¹⁰³ Des primes salariales reliées à la pandémie ont été introduites en reconnaissance de la nature essentielle de ce travail, mais elles ont pris du temps à arriver, ont été inégalement distribuées et ont pris fin rapidement considérant que la pandémie persiste. Les travailleuses et travailleurs migrants, qui sont nombreux à avoir laissé leurs familles à la maison, ont été obligés de travailler et de vivre dans des conditions entassées et non sécuritaires. En l'absence du statut d'immigrant reçu et sans protections en matière de travail, ils n'ont pas eu accès à diverses mesures importantes, comme les tests de dépistage de la COVID-19, des congés de maladie et des endroits sûrs pour s'isoler, ce qui a engendré des éclosons et des décès dans ces milieux de travail.¹⁰⁴

Au fil des fermetures imposées, le gouvernement fédéral s'est empressé de soutenir les travailleurs et travailleuses et les entreprises en investissant plus de 322 milliards de dollars dans des mesures d'aide directe, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), et une gamme de programmes

de soutien du revenu, y compris la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) et la Prestation canadienne d'urgence (PCU).¹⁰⁵ Quelque 76,7 milliards de dollars ont été investis dans la PCU¹⁰⁶ et grâce à sa conception à faibles obstacles, bon nombre des 8,9 millions de personnes qui y ont accédé ont pu le faire rapidement et facilement.¹⁰⁷ Toutefois, les critères d'admissibilité ont exclu beaucoup de travailleuses et de travailleurs vulnérables et la confusion entourant l'admissibilité à la PCU et son incidence sur d'autres sources de revenus ont des conséquences négatives pour les personnes à faible revenu, notamment le recouvrement des prestations d'aide sociale et d'aide aux personnes ayant des incapacités et la diminution des subventions au loyer. Certaines personnes ont demandé et reçu la PCU, même s'ils n'y étaient pas admissibles. Pour beaucoup, c'était par erreur et l'Agence de revenu du Canada exige maintenant un remboursement. Campagne 2000 a demandé au gouvernement fédéral d'accorder une amnistie de remboursement pour les bénéficiaires de la PCU dont le revenu est inférieur aux seuils de la FRMFR-Apl afin d'éviter d'enfoncer encore davantage dans la pauvreté des personnes déjà très vulnérables.¹⁰⁸

Les prestations d'urgence ont été remplacées par des mesures de relance temporaires, y compris des modifications temporaires au Régime d'assurance-emploi, une Prestation canadienne de relance économique (PCRE) pour les personnes non admissibles à l'a.-e., ainsi qu'une Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et une Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA). Comme ces prestations durent 26 semaines, elles arrivent à échéance à la fin de mars 2021 pour les nombreuses demandes qui datent de la fin de septembre 2020. À cause des nouveaux critères d'admissibilité plus restrictifs que ceux de la PCU, le quart des bénéficiaires de la PCU recevront moins de soutien (4 %) ou aucun soutien (21 %).¹⁰⁹ La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique est uniquement versée en bloc de deux semaines. Elle aidera les personnes qui doivent s'isoler quatorze jours, mais ne sera pas versée aux personnes qui ont besoin de moins de deux semaines de congé, p. ex. celles qui ont besoin d'une journée pour passer un test de dépistage de la COVID-19.

Il est important que les prestations de revenu temporaires s'accompagnent de mises à jour générales et permanentes visant à en étendre l'accès et en améliorer le niveau, et à donner accès à des congés parentaux adéquats. La reprise à long terme et la croissance économique dépendront d'investissements dans des infrastructures publiques qui soutiennent les travailleurs et travailleuses, notamment le transport en commun, le logement, les services de garde à l'enfance et les soins de santé, comme il est souligné tout au long de ce rapport. On doit se pencher plus tôt que plus tard sur les mesures temporaires et à long terme pour assurer la protection des travailleurs et des travailleuses en ces temps incertains, atténuer leur stress et les soutenir.

RECOMMANDATIONS :

- Mettre immédiatement en œuvre dans les industries régies par le gouvernement fédéral le salaire minimum à 15 \$/h, indexé annuellement en fonction de l'inflation. Se pencher sur des salaires qui permettent de bien gagner sa vie et qui sont supérieurs à ce taux minimum dans beaucoup de pays.
- Prolonger à plus de 26 semaines les prestations d'urgence, abaisser le seuil d'admissibilité aux prestations temporaires d'a.-e. fixé à 120 heures et établir un montant minimum garanti de 500 \$ par semaine (comme celui de la PCU).

- L'accès à des congés de maladie payés est essentiel pour contenir le virus et protéger la santé publique. Des modifications permanentes doivent être apportées au Code du travail du Canada afin que les travailleurs et travailleuses aient accès systématiquement à sept congés de maladie payés et à quatorze de plus lors d'une urgence sanitaire.
- Renforcer la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi et assujettir tous les investissements et programmes de relance fédéraux à des ententes sur les avantages pour la collectivité. Déployer une stratégie de collecte de données ventilées pour soutenir, surveiller et évaluer ces dépenses afin que les groupes racisés et sous-représentés aient accès à ces programmes et leurs avantages.
- Accorder le statut de résident permanent aux travailleuses et travailleurs migrants à leur arrivée afin de leur donner accès aux protections en matière de travail, aux mesures de soutien du revenu et à l'assurance-maladie.
- Soutenir les travailleurs et travailleuses ayant des incapacités et les consulter pour modifier les politiques, y compris étendre et améliorer le Supplément pour personnes handicapées de la Prestation fiscale pour le revenu de travail au Canada et améliorer la Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada.
- Mettre en œuvre une stratégie d'emplois « verts » afin de développer des compétences pour travailler dans les industries vertes, de contrer les problèmes liés au changement climatique et de faciliter une transition juste pour les personnes travaillant dans le secteur de l'extraction.
- Réformer le Régime d'assurance-emploi en adoptant des mesures comme : étendre l'accès à des cotisants exclus présentement; étendre l'accès à de nouveaux cotisants; réduire en permanence le nombre d'heures pour être admissible; augmenter le taux des prestations; et abolir le taux de prestation discriminatoire de 33 pour cent pour les prestations parentales prolongées.

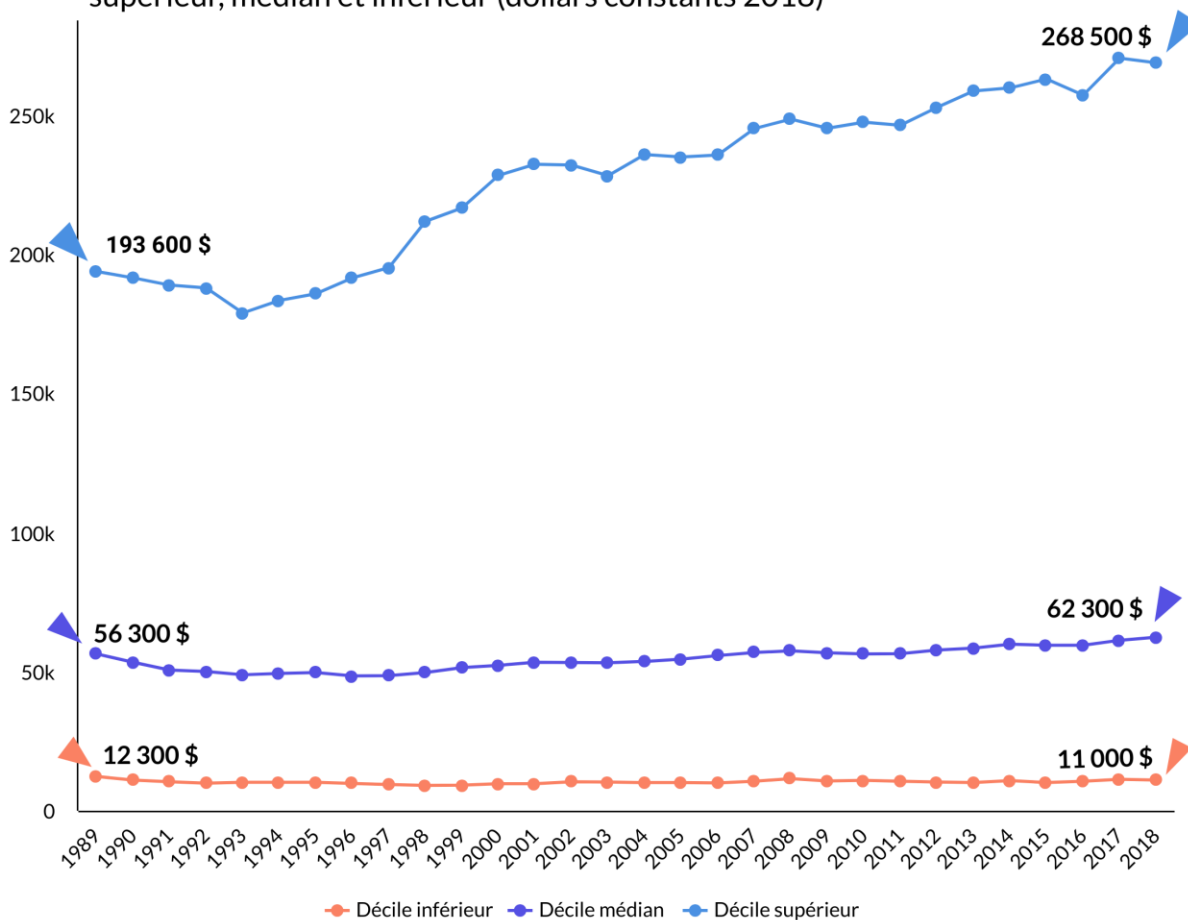
Inégalité de revenus

Les inégalités économiques étaient déjà une immense source d'inquiétudes et la pandémie n'a fait que souligner davantage les risques accrus en matière de santé et sur le plan social et économique auxquels font face les personnes à faible revenu et marginalisées. Bon nombre d'entre elles sont de plus en plus stressées faute de pouvoir conserver leur revenu, payer leur loyer et répondre aux autres frais de subsistance pour elles-mêmes et pour leur famille.

Revenu par décile

Selon l'Enquête canadienne sur le revenu, le revenu moyen en 2018 était 22 pour cent plus élevé que le revenu moyen de 1989, passant de 79 500 \$ à 89 200 \$ (en dollars constants de 2018). Au cours de cette période, le revenu moyen était plus élevé dans tous les déciles de revenus sauf celui des plus bas revenus, dans lequel cas il était 1 300 \$ sous le revenu moyen de 1989. Par ailleurs, le revenu moyen du décile supérieur, 268 500 \$, était près de 40 pour cent supérieur à celui de 1989.

Graphique 13 : Revenu moyen, 1989-2018. Comparaison des déciles supérieur, médian et inférieur (dollars constants 2018)



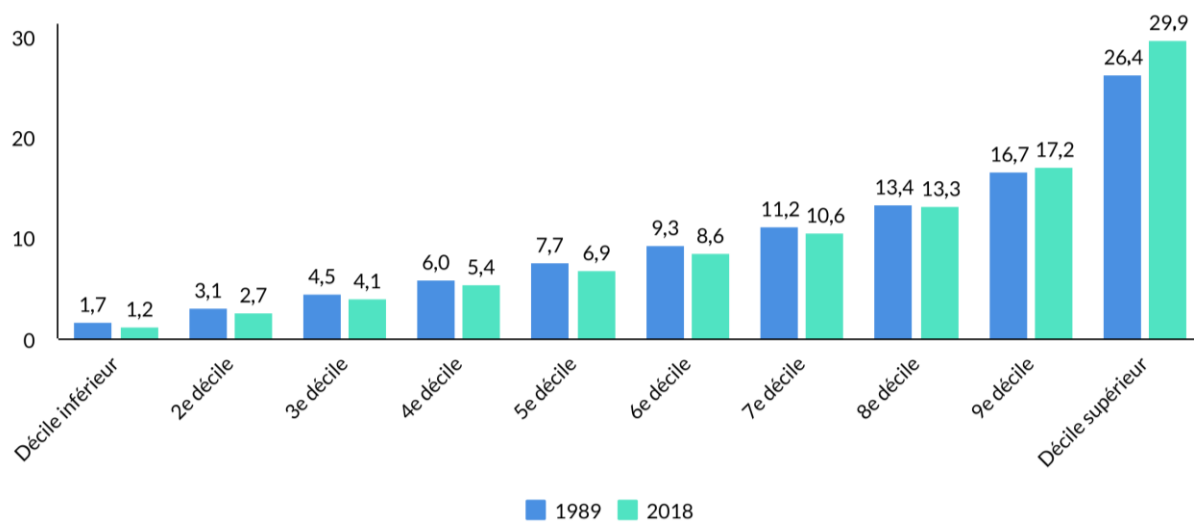
Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0192-01, limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen, selon le type de famille économique et selon le décile de revenu, 1989 à 2018 (\$ constants 2018).

En dépit d’une amélioration relative, la distribution des revenus au sein de la population demeure inégale. En 2018, les revenus des personnes aux revenus les plus élevés constituaient 29,9 pour cent du revenu total, c’est-à-dire 1,5 fois la part combinée de tous les déciles de revenus sous la médiane. Le graphique ci-dessous illustre le déséquilibre

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de milliardaires a plus que quadrupler au Canada, passant de vingt-trois en 1999 à cent en 2018. En 2019, 1 pour cent des personnes les plus riches possédait plus du quart (26 pour cent) de la richesse au Canada. Alors que les familles marginalisées et à faible revenu souffrent durant la pandémie, les principaux milliardaires au Canada se sont enrichis de plus de 50 milliards de dollars, soit une augmentation de 28 pour cent de leur fortune.

Coalition canadienne pour une fiscalité équitable It's Time To Tax Extreme Wealth Inequality: How progressive tax reforms can help pay for the pandemic and build a better future.

Graphique 14 : Pourcentage de part de revenus par décile, 1989 et 2018



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0192-01, limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen, selon le type de famille économique et selon le décile de revenu, 1989 et 2018.

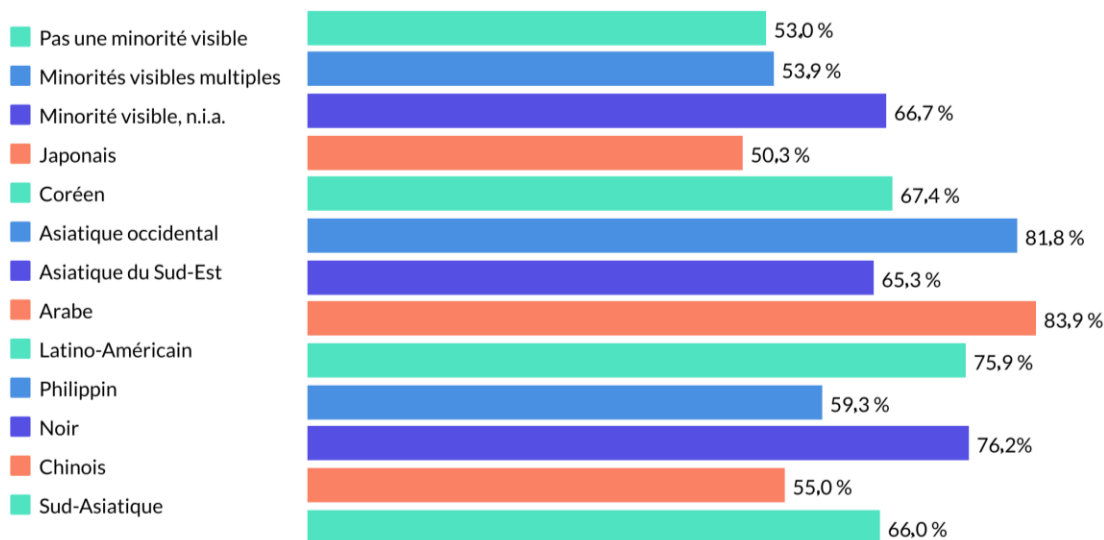
profond au chapitre de la distribution. À comparer à 1989, l'inégalité de distribution n'a fait que s'aggraver. Les riches sont devenus plus riches, à preuve la concentration persistante des revenus dans les déciles supérieurs. Les rajustements fiscaux et les crédits d'impôt en 2018 ont allégé le fardeau des personnes à faible revenu en redistribuant une part de 2 pour cent des revenus de la moitié supérieure à la moitié inférieure. Mais il faut faire beaucoup plus pour corriger les conséquences néfastes de l'inégalité des richesses.

Les personnes racisées et d'immigration récente sont disproportionnellement marquées par les inégalités de revenu

Les populations racisées sont surreprésentées dans la moitié inférieure de la distribution des revenus. Selon le recensement de 2016, le revenu de 60 pour cent des personnes racisées était inférieur à la médiane comparativement à moins de la moitié des personnes blanches (non racisées). Dans le cas des enfants âgés de moins de quinze ans et des jeunes âgés de 15 à 24 ans, l'écart était quelque peu plus grand; près de deux personnes racisées sur trois dans ces tranches d'âge vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur au revenu médian.¹¹⁰

Dans les communautés racisées, les enfants arabes, noirs, latino-américains et d'Asie occidentale représentaient la concentration la plus élevée de personnes à faibles revenus, plus de 75 pour cent de leurs familles se situant dans la moitié inférieure de la distribution des revenus en 2016.

Graphique 15 : Enfants de minorités visibles âgés de 0 à 14 ans, moitié inférieure des déciles de revenus



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016; catalogue no 98-400-X2016212.

Le revenu des femmes continue de traîner derrière celui des hommes.

Il y a effectivement eu des progrès au cours des dernières décennies pour combler l'écart de revenu entre les hommes et les femmes, mais le revenu personnel des femmes continue d'être inférieur à celui des hommes.¹¹¹ Cela s'avère plus particulièrement pour les femmes autochtones, immigrantes, ayant des incapacités et non conformes au genre, qui rapportent des niveaux disproportionnés d'emplois précaires, informels, criminalisés et non rémunérés. En moyenne, les femmes vivent une plus grande insécurité économique que les hommes et elles ont un accès plus limité aux mesures de soutien fiscal pour particuliers.¹¹²

Les politiques fiscales au Canada telles qu'elles existent actuellement ont tendance à favoriser les personnes à haut revenu et les hommes. On le constate au regard du taux d'imposition effectif relativement bas des personnes à haut revenu et de l'éventail des dépenses fiscales.¹¹³ Dans son examen des dépenses fiscales personnelles, le Centre canadien de politiques alternatives a trouvé que les hommes profitaient disproportionnellement des dépenses fiscales¹¹⁴ et que les transferts en soutien aux personnes à faible revenu étaient plutôt dirigés vers les femmes. Par ailleurs, les dépenses fiscales axées sur les mieux nantis du Canada profitent pour l'essentiel aux hommes.

« Quatre-vingt-sept pour cent des avantages provenant des dépenses fiscales liées au taux d'inclusion des gains en capital [...] favorisent 1 pour cent des Canadiens les plus riches, ce qui en fait une des mesures les plus inéquitables du point de vue du revenu ».

Des mesures fiscales progressistes sont requises

L'inégalité économique est néfaste pour la société et toxique pour les enfants.¹¹⁵ Une étude récente d'UNICEF Canada a révélé que la richesse et les ressources de notre pays ne se traduisent pas par une amélioration du bien-être de tous les enfants.¹¹⁶ Si on le compare à d'autres pays de l'OCDE, le Canada fait piètre figure en ce qui concerne le bien-être de ses enfants, arrivant au 30^e rang sur 41 pays.

Le Canada demeure l'un d'une poignée de pays dont l'indice des conditions économiques, sociales et environnementales dans lesquelles les enfants grandissent (au 23^e rang) est supérieur à l'indice de l'aide à l'enfance (au 30^e rang). Les dépenses nettement insuffisantes au chapitre des transferts en argent, des services sociaux et des allègements fiscaux consentis aux familles contribuent à ce déficit. Le Canada alloue 1,7 pour cent de son PIB au bien-être de ses enfants, soit 30 pour cent de moins que la moyenne des autres pays de l'OCDE.

Des mesures fiscales progressistes sont des mécanismes puissants dont dispose le gouvernement pour réduire les inégalités économiques et augmenter les recettes dont il a grandement besoin pour financer ses initiatives de réduction de pauvreté.

RECOMMANDATIONS :

- Une taxe annuelle modérément progressive sur la richesse, soit de 1 pour cent pour une richesse excédant 10 millions de dollars, de 2 pour cent pour une richesse excédant 100 millions et de 3 pour cent pour une richesse excédant un milliard de dollars générerait près de 20 milliards de dollars annuellement.¹¹⁷
- Une taxe successorale de 45 pour cent, soit entre celle de 40 pour cent aux États-Unis et de 55 pour cent au Japon, générerait deux milliards de dollars annuellement.¹¹⁸
- Éliminer ou réduire les mesures fiscales très régressives et coûteuses, comme les taux d'imposition préférentiels sur les gains en capital et les investissements, lesquels réduisent les recettes fiscales fédérales de près de 22 milliards annuellement.¹¹⁹
- Mise en place immédiatement d'une taxe sur les bénéfices exceptionnels ou d'un impôt sur les sociétés visant les gains fortuits reliés à la pandémie, un précédent établi durant la Première et la Deuxième Guerre mondiale. En vertu de cette taxe sur les bénéfices exceptionnels, hausser le niveau minimal de l'impôt sur les sociétés qui s'appliquerait aux bénéfices dits normaux.¹²⁰
- Abolir les paradis fiscaux qui coûtent annuellement au moins dix milliards de dollars au gouvernement fédéral.¹²¹

Remerciements

Campagne 2000 reconnaît et respecte les territoires traditionnels et ancestraux où nous travaillons et s'engage à œuvrer dans un esprit de réconciliation. Nous reconnaissons les droits inhérents des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada et leurs droits conférés en vertu de traités, leurs titres et leurs compétences dans l'ensemble du Canada. Nous sommes reconnaissants envers les organisations des Premières nations, inuites et métisses et les personnes qui partagent généreusement avec nous des connaissances et une expertise qui enrichissent notre travail. Nous continuerons de nous associer aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis et avec eux travailler à la décolonisation et réclamer les changements nécessaires pour assurer le respect des droits et bâtir une société fondée sur bonté, le respect et l'autodétermination au sein de laquelle tous les enfants, toutes les familles et toutes les communautés peuvent s'épanouir.

Campagne 2000 remercie les personnes et groupes suivants pour leur appui : Le Syndicat canadien de la fonction publique, Children's Aid Society of Toronto, Citizens for Public Justice, Congregation of Notre Dame Visitation Province Inc., Congregation of the Sisters of St. Joseph in Canada, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, Ontario English Catholic Teachers' Association, Alliance de la Fonction publique du Canada, Sisters of Providence of St. Vincent de Paul, Sisters of St. Joseph of Toronto, UNIFOR, nos très dévoués membres du comité de direction, nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, tous les auteurs et autrices des rapports provinciaux, ainsi que les nombreux bénévoles et toutes les personnes et organisations qui nous appuient.

Un merci spécial au Centre canadien de politiques alternatives, aux Canadiens pour une fiscalité équitable, à Colour of Poverty-Colour of Change, à la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, à Good Jobs for All et PROOF Food Insecurity Policy Research pour leur généreux soutien à la recherche. Nous tenons également à remercier les familles, les parents, les enfants, les jeunes leaders et les militantes et militants qui œuvrent aux côtés de Campagne 2000 partout au pays.

Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, notre généreux hôte et un organisme carrefour de United Way Greater Toronto

Campagne 2000 : éliminons la pauvreté des enfants et des familles au Canada est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Rendez-vous à www.campaign2000.ca pour la liste de nos partenaires et pour télécharger nos publications. Pour des exemplaires papier de nos rapports, appelez au 416-595-9230, poste 250.

Tous droits réservés © Campagne 2000. Ce document peut être téléchargé, distribué, cité et des passages peuvent en être extraits à condition d'en préciser fidèlement la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

Publication : Campagne 2000
Le 9 décembre 2020

Autrice : Leila Sarangi

Collaborations : Claudia Calabro, Sid Frankel, Martha Friendly, Rachel Gouin, Alan Meisner, Emilly Renaud, Laurel Rothman

Révision : Andrea Auger (volet Premières nations, Inuits et Métisses), Avvy Go et Shalini Konanur (volet enfants marginalisés), Joy Connelly, Emily Paradis et Steve Pomeroy (volet logement), Steve Morgan et Daniel Raza (volet assurance-médicaments et santé publique), Valarie Tarasuk (volet alimentation et santé publique), Chris Brillinger, Sid Frankel, Alan Meisner

Graphiques : Claudia Calabro, Liyu Guo, Alan Meisner et Leila Sarangi

Couverture : Ligia Hendry

Available in English <https://campaign2000.ca>

Campagne 2000

a/s de Family Service Toronto

355, rue Church, Toronto (Ontario), Canada, M5B 0B2

www.campaign2000.ca et www.familyserVICEToronto.org

Courriel : Campaign2000@familyserVICEToronto.org

Facebook : @Campaign2000

Twitter : @Campaign2000

Notes de fin de document

¹ Selon l'Assemblée des Premières Nations : Le terme « Premières Nations » désigne l'un des trois groupes distincts reconnus en tant « qu'autochtone » dans *la Loi constitutionnelle* de 1982. Les deux autres groupes « autochtones » sont les Métis et les Inuits. Le Canada compte 634 communautés (ou réserves) des Premières Nations et des gouvernements des Premières Nations. Les Premières Nations ont une relation particulière et unique avec la Couronne et les citoyens du Canada, comme énoncé dans la Proclamation royale de 1763 et illustré par les traités, les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982, la *common law* canadienne et le droit international, comme le stipule la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. » Source (consultée en décembre 2019) : <https://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/>

² L'expression générale « autochtone » comprend les trois principaux groupes ayant des droits autochtones tels que définis dans la constitution du Canada. Ce sont : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Nous nommons les Premières Nations et utilisons délibérément le terme « autochtone » par souci de cohérence avec le libellé des sources citées et afin de conserver la spécificité des données présentées.

³ 2SLGBTQI+ désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, en questionnement et intersexuelles. On ajoute souvent le « + » à la fin pour inclure toutes les autres orientations, identités et fluidités sexuelles.

⁴ Comité consultatif mixte sur les relations financières. (Juin 2019). « Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir ». Source : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1561371591558/1561371616958>

⁵ Djidel, S. et coll. (février 2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*. Statistique Canada, catalogue no 75F0002M. Série de documents de recherche - Revenu, Statistique Canada Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/75F0002M2020002>

⁶ Pour une analyse plus détaillée, consulter le rapport de 2019 de Campagne 2000 intitulé Préparer le terrain pour un Canada sans pauvreté : <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/10/campaign-2000-report-setting-the-stage-for-a-poverty-free-canada-updated-august-2020.pdf>.

⁷ Services aux Autochtones Canada, gouvernement du Canada. (2020). « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge ». Services aux enfants et aux familles des Premières Nations du Canada Source: <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>

⁸ Turner, A., (avril 2016). "Regards sur la société canadienne: La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage." Statistique Canada. Catalogue no 75-006-X. Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14547-fra.htm>

⁹ Idem.

¹⁰ Commission ontarienne des droits de la personne (2018). *Enfances interrompues: Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario* Source: <http://www.ohrc.on.ca/en/interrupted-childhoods#4.4.Impactspourcent20ofpourcent20beingpourcent20takenpourcent20intopourcent20care>.

¹¹ Idem.

¹² Consulter la section consacrée aux jeunes du présent rapport pour plus de détails sur les jeunes qui quittent les réseaux de soins.

¹³ Sistovaris, M., Fallon, B., Miller, S., Birken, C., Denburg, A., Jenkins, J., Levine, J., Mishna, F., Sokolowski, M. et Stewart, S. (2020). *Child Welfare and Pandemics*. Toronto, Ontario: Policy Bench, Fraser Mustard - Institute of Human Development - Université de Toronto.

¹⁴ Skye, C. (mai 2020). "Colonialism of the Curve: Indigenous Communities and Bad Covid Data." *Yellowhead Institute*, le 12 mai 2020. Source: <https://yellowheadinstitute.org/2020/05/12/colonialism-of-the-curve-indigenous-communities-and-bad-covid-data/>.

¹⁵ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (2018). *Plan de Spirit Bear*. Source consultée en décembre 2020: <https://fncaringociety.com/fr/le-plan-de-spirit-bear>

¹⁶ Statistique Canada. (Septembre 2020). *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois Le point après six mois – septembre 2020*. Statistique Canada, catalogue no. 11-631-X. Source consultée le 20 octobre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020004-fra.htm>.

-
- ¹⁷ Arriagada, P. et coll. (août 2020). « Les perceptions des Autochtones à l'égard de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19 ». StatCan et la COVID-19. Statistique Canada. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00071-fra.htm>.
- ¹⁸ Skye, C. (mai 2020). "Colonialism of the Curve: Indigenous Communities and Bad COVID Data." Yellowhead Institute. Source: <https://yellowheadinstitute.org/2020/05/12/colonialism-of-the-curve-indigenous-communities-and-bad-covid-data/>.
- ¹⁹ *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* L.C. 2019, ch. 24. Source: <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.73/page-1.html>
- ²⁰ Dr Gaspard, H. (septembre 2020). *Le financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN): Une approche budgétaire axée sur le rendement pour promouvoir le bien-être* Institut des finances publiques et de la démocratie. Source: <https://www.ifsd.ca/fr/fncfs>.
- ²¹ Comité consultatif mixte sur les relations financières. (Juin 2019). « Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir ». Rapport provisoire du Comité consultatif mixte sur les relations financières. Source: <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1561371591558/1561371616958>
- ²² First Nations Information Governance Centre – Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. Les principes de PCAP® des Premières Nations Source consultée le 1^{er} décembre 2020: <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>.
- ²³ Bureau du premier ministre, gouvernement du Canada (19 mars 2020). *Le premier ministre annonce du soutien pour les Canadiens vulnérables qui sont touchés par la COVID-19* Source: <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/29/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-vulnerables-qui>.
- ²⁴ Ministère des Finances, gouvernement du Canada. (Novembre 2020). *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19*. Source consultée le 14 novembre 2020: https://www.canada.ca/en/departement-finance/economic-response-plan.html#support_provinces_territories.
- ²⁵ Centre canadien de politiques alternatives. (Juillet 2020). *Alternative Federal Budget Recovery Plan* Source: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/alternative-federal-budget-recovery-plan>.
- ²⁶ Bureau du premier ministre, gouvernement du Canada. (5 juin 2020). *Le premier ministre annonce du soutien pour les Canadiens en situation de handicap afin de répondre aux défis de la COVID-19* Source: <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/06/05/premier-ministre-annonce-du-soutien-les-canadiens-situation-de>.
- ²⁷ Gouvernement du Canada (novembre 2020). Paiement unique aux personnes en situation de handicap. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/covid-19-prestations-urgence/paiement-unique-personnes-handicapees.html>.
- ²⁸ Gouvernement du Canada. Sénat. Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie, 42^e législature, 1^{re} session. (Juin 2018) *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité* Source: <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-42-1/soci-eliminer-les-obstacles/>
- ²⁹ Morris, S et coll. (2018). « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017 ». Enquête canadienne sur l'incapacité, Statistique Canada. Catalogue no. 89-654-X2018002. Source consultée le 12 novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.pdf>.
- ³⁰ Statistique Canada (2018). « Enquête canadienne sur l'incapacité ». *Le Quotidien*, le mercredi 28 novembre 2018 Source consultée le 12 novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/181128/dq181128a-fra.pdf?st=1SIGGKX6>.
- ³¹ Morris, S et coll. (2018). « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017 ». Enquête canadienne sur l'incapacité, Statistique Canada. Catalogue no. 89-654-X2018002. Source consultée le 12 novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.pdf>.
- ³² Harris, K. (novembre 2020). « Federal COVID-19 supports for Canadians with disabilities are too little, too late, advocates say. » *CBC News*. Source consultée le 12 novembre 2020: <https://www.cbc.ca/news/politics/canadians-with-disabilities-government-covid19-pandemic-1.5728343>.
-

-
- ³³ Hou, F et coll. (2020). « Répercussions économiques de la COVID-19 chez les groupes de minorité visible » StatCan COVID-19: Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada, catalogue no 45-28-0001. Source consultée le 6 juillet 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00042-eng.htm> .
- ³⁴ Statistique Canada (septembre 2020). « Enquête sur la population active, novembre 2020 ». Le quotidien. Le 4 septembre 2020. Composante du catalogue 11-001-X de Statistique Canada. Source consultée le 4 septembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200904/dq200904a-fra.htm>
- ³⁵ Idem.
- ³⁶ Statistique Canada (septembre 2020). *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois Le point après six mois – septembre 2020*. Statistique Canada, catalogue no. 11-631-X. Source consultée le 20 octobre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020004-fra.htm>.
- ³⁷ Idem.
- ³⁸ Robson, J; et Schwartz, S. (septembre 2020). « Who Doesn't File a Tax Return? A Portrait of Non-Filers. » *Canadian Public Policy*. Vol. 46, no 3, pp. 323-339). University of Toronto Press: 2020.
- ³⁹ Centre canadien de politiques alternatives. (Juillet 2020). *Alternative Federal Budget Recovery Plan*. Source: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/alternative-federal-budget-recovery-plan>.
- ⁴⁰ Bureau de l'ombudsman des contribuables. « Prestations dans les refuges: Examen des efforts de communication et de visibilité de l'Agence du revenu du Canada auprès des refuges et d'autres organismes de soutien au sujet des prestations et crédits gérés par l'Agence du revenu du Canada (2018) ». Ottawa (Ontario) Bureau de l'ombudsman des contribuables.
- ⁴¹ *Campagne 2000* (juillet 2020). Mémoire présenté Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. « Ensuring an Inclusive and Equitable Covid-19 Pandemic Recovery Plan: Submission to the Standing Committee on Industry, Science and Technology regarding the Canadian Response to the COVID-19 Pandemic ». 43^e législature, 1^{re} session (2019-2020) Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/INDU/Brief/BR10847193/br-external/Jointly10-e.pdf>.
- ⁴² Au moment de la rédaction du présent rapport, la PCU tirait à sa fin et les bénéficiaires admissibles allaient passer au Régime de l'assurance-emploi (a.-e.) Pour les personnes non admissibles à l'a.-e., le gouvernement fédéral introduit trois nouvelles prestations: Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) et Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE). Pour plus de détails sur ces prestations, voir la section du présent rapport consacrée au travail décent.
- ⁴³ Campagne 2000 (2016). *6 Principles to Guide A Basic Income*. Source: <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/09/6-Principles-to-Guide-a-Basic-Income-Campaign-2000-Dec-2016.pdf>
- ⁴⁴ Tcherneva, P. (avril 2018). « Working Paper 902. The Job Guarantee: Design, Jobs, and Implementation. » Levy Economic Institute of Bard College. ISSN 1547-366X.
- ⁴⁵ Friendly, M., Larsen, E., Feltham, L.E., Grady, B., Forer, B., et Jones, M. (2018). "Early childhood education and care in Canada 2016." Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- ⁴⁶ Macdonald, D. (2018). « Les déserts de services de garde au Canada » Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives.
- ⁴⁷ Friendly, M., Larsen, E., Feltham, L.E., Grady, B., Forer, B., et Jones, M. (2018). "Early childhood education and care in Canada 2016." Toronto: Childcare Resource and Research Unit.
- ⁴⁸ Idem.
- ⁴⁹ Macdonald, D. et Friendly, M. (décembre 2016). *Une préoccupation croissante: Les frais de garde d'enfants dans les grandes villes canadiennes en 2016*. Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives.
- ⁵⁰ Il est dit qu'un ménage a un besoin impératif de logement si son logement n'atteint pas le seuil de l'une ou l'autre des normes suivantes: taille adéquate, qualité convenable et abordabilité et qu'il devrait déboursier 30 pour cent ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian pour un autre logement local acceptable.
- ⁵¹ Société canadienne d'hypothèques et de logement (août 2019). *Données sur les besoins impérieux en matière de logement*. Source consultée le 20 octobre: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/core-housing-need/core-housing-need-data-by-the-numbers>.

-
- ⁵² Schwan et coll. (2020). « The State of Women’s Housing Need & Homelessness in Canada ». Women’s National Housing and Homelessness Network. Source consultée en octobre 2020: <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/Executive-Summary-State-of-Womens-Homelessness.pdf>.
- ⁵³ Association canadienne de l’habitation et de la rénovation urbaine (août 2018). Mémoire présenté aux consultations prébudgétaires en amont du budget 2019. Source consultée en octobre 2020 :<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FINA/Brief/BR10006280/br-external/CanadianHousingandRenewalAssociation-e.pdf>.
- ⁵⁴ Wali, A. (mars 2019). « Conditions de logement des ménages autochtones hors réserve ». Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL). Source consultée en octobre: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/socio-economic-housing-conditions-off-reserve-aboriginal-households>.
- ⁵⁵ Idem.
- ⁵⁶ Gaetz, S., Dej, E.; Richter, T.; Redman, M. (2016). État de l’itinérance au Canada 2016. Observatoire canadien sur l’itinérance. Rapport de recherche 12. Source consultée en 2020 :<https://www.rondpointdelitinérance.ca/ressource/lpourcentE2pourcent80pourcent99pourcentC3pourcentA9tat-de-lpourcentE2pourcent80pourcent99itinpourcentC3pourcentA9rance-au-canada-2016>.
- ⁵⁷ Emploi et Développement social Canada, gouvernement du Canada (2019). « Tout le monde compte 2018: Faits saillants. Résultats préliminaires du deuxième dénombrement ponctuel de l’itinérance dans les communautés canadiennes coordonné à l’échelle nationale ». EDSC, catalogue no: Em12-25/2018E-PDF. Source consultée en octobre 2020: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/rapports/faits-saillants-denombrement-2018.html> .
- ⁵⁸ Pomeroy, S. (juillet 2020). « Recovery for All: Proposals to Strengthen the National Housing Strategy and End Homelessness ». Alliance canadienne pour mettre fin à l’itinérance. Source consultée en novembre 2020: https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/caeh/pages/80/attachments/original/1594917209/Recovery_for_All_Report_July_16_2020.PDF?1594917209
- ⁵⁹ Statistique Canada (novembre 2020). « Premiers résultats de l’Enquête canadienne sur le logement, .2018 » Premiers résultats de l’Enquête canadienne sur le logement ». *Le Quotidien*, 22 novembre 2019. Source consultée en octobre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191122/dq191122c-eng.htm>
- ⁶⁰ Schwan, et coll. (2020). « The State of Women’s Housing Need & Homelessness in Canada ». Women’s National Housing and Homelessness Network. Source consultée en octobre 2020: <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/Executive-Summary-State-of-Womens-Homelessness.pdf>.
- ⁶¹ Statistique Canada (2020). « La pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les services aux victimes au Canada. Catalogue no. 45280001. Source consultée en novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00065-fra.pdf?st=C6AOQhQK>.
- ⁶² Allen, M. et Jaffray, B. (juillet 2020). Répercussions économiques de la COVID-19 chez les groupes de minorité visible StatCan et la COVID-19: Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada, catalogue no 45280001. Source consultée en octobre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00042-fra.pdf?st=YK0ljmMw>.
- ⁶³ Stratégie de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) (2020). « Initiative pour la création rapide de logements » Source: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/rapid-housing-initiative> (source consultée en octobre 2020).
- ⁶⁴ Pomeroy, S. (juillet 2020). « Recovery for All: Proposals to Strengthen the National Housing Strategy and End Homelessness ». Alliance canadienne pour mettre fin à l’itinérance. Source consultée en novembre 2020: https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/caeh/pages/80/attachments/original/1594917209/Recovery_for_All_Report_July_16_2020.PDF?1594917209
- ⁶⁵ Données fournies à l’Association canadienne d’habitation et de rénovation urbaine par la Société canadienne d’hypothèques et de logement. Les données révèlent qu’à compter de juillet 2020, soixante projets ont été approuvés pour des engagements financiers totaux de 1,75 milliard de dollars. Entre juillet et octobre, quelques autres projets ont été annoncés, notamment une contribution substantielle à la société de logement communautaire d’Ottawa d’environ 168 millions de dollars pour septembre 2020, ce qui donne deux milliards de dollars en tout.
-

-
- ⁶⁶ Groupe de travail du caucus autochtone, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (mai 2018). Une Stratégie nationale sur le logement autochtone : pour les autochtones, par les autochtones (en anglais seulement). « Addressing the Housing Need of Indigenous Families and Individuals in the Urban, Rural, and Northern Parts of Canada. » Source consultée en novembre 2020: https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2015/09/2018-06-05_for-indigenous-by-indigenous-national-housing-strategy.pdf
- ⁶⁷ Idem.
- ⁶⁸ UNICEF Canada (2020). « Aux antipodes: Rapport complémentaire au Bilan 16 de l'UNICEF du Canada, UNICEF Canada, Toronto. Source: <https://oneyouth.unicef.ca/fr/bilans-innocenti-de-lunicef-sur-le-bien-etre-chez-les-enfants-et-les-jeunes>
- ⁶⁹ Statistique Canada (septembre 2020). « Le nombre de jeunes Canadiens NEET a doublé ce printemps ». *Le Quotidien*, le 24 septembre 2020. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200924/dq200924c-info-fra.htm>
- ⁷⁰ Statistique Canada (mai 2020). « Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les étudiants du niveau postsecondaire ». *Le Quotidien*, le 12 mai 2020. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200512/dq200512a-fra.htm>
- ⁷¹ Wall, K. (mai 2020). *Pandémie de COVID-19 : Répercussions financières sur les étudiants du niveau postsecondaire au Canada*. StatCan et la COVID-19: Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada, catalogue no 45-28-0001. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00016-fra.htm>
- ⁷² Statistique Canada (octobre 2020). « Enquête sur la population active, septembre 2020 ». *Le Quotidien*, 9 octobre 2020. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201009/dq201009a-fra.htm?CMP=mstatcan>
- ⁷³ Idem.
- ⁷⁴ Idem.
- ⁷⁵ Doucet, M. (automne 2018). « Relationships Matter. Examining the pathways to long-term supportive relationships for youth 'aging out' of care. » McGill University School of Social Work. Source: https://rcybc.ca/wp-content/uploads/2019/04/relationships_matter_research_report_fall_2018_final_0.pdf
- ⁷⁶ Kovarikova, J. (avril 2017). « Examiner le sort des jeunes qui ont franchi l'âge d'admissibilité aux soins ». Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, Ontario. Source: <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Exploringpour cent20Youthpour cent20Outcomespour cent20Afterpour cent20Aging-Outpour cent20ofpour cent20Carepour cent20.pdf>
- ⁷⁷ Agence de la santé publique du Canada (2018). Lois et politiques provinciales et territoriales sur la protection des enfants - 2018 <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/securite-et-risque-pour-sante/lois-politiques-provinciales-territoriales-sur-protection-des-enfants-2018.html>
- ⁷⁸ Mann-Feder, V. et Goyette, M. (avril 2019). *Leaving Care and the Transition to Adulthood: International Contributions to Theory, Research, and Practice*. Oxford University Press: Avril 2019. DOI:10.1093/oso/9780190630485.001.0001
- ⁷⁹ Agence de la santé publique du Canada (août 2018). *Les principales inégalités en santé au Canada: Un portrait national*. Agence de la santé publique du Canada et Réseau pancanadien de santé publique. Catalogue no: HP35-109/2018E-1-PDF. Source: <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/science-recherche-et-donnees/rapport-principales-inegalites-sante-canada-sommaire-executif.html>
- ⁸⁰ Agence de la santé publique du Canada (septembre 2020). *Déterminants sociaux et iniquités en santé des Canadiens noirs : un aperçu* Agence de la santé publique du Canada. Catalogue no HP35-139/2020E -PDF.
- ⁸¹ L'analyse de Tarasuk et Mitchell (2020) comprend des ménages en situation d'insécurité alimentaire légère, modérée et grave. Leurs constats diffèrent de ceux du *Carrefour des dimensions de la pauvreté* de Statistique Canada, qui ne comprend que les ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave.
- ⁸² Fafard St. Germain, A-A., et coll. (mai 2019). « Food Insecurity in Nunavut following the Introduction of Nutrition North Canada ». *CMAJ*. Vol. 191, numéro 20. E552-558. DOI: 10.1503/cmaj.181617.
- ⁸³ Idem.
- ⁸⁴ Idem.
-

-
- ⁸⁵ Statistique Canada (juin 2020). « L'insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19, mai 2020 » *StatCan et la COVID-19: Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*. Statistique Canada, catalogue no 45-28-0001. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00039-fra.htm>
- ⁸⁶ Brown, E. M. et Tarasuk, V. (octobre 2019). « Money Speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit. » *Preventative Medicine*. Vol. 129: décembre 2019. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2019.105876>.
- ⁸⁷ Doyle, S. (juillet 2020). « Migrant Workers Falling Through the Cracks in Health Care Coverage » *CMAJ*. Vol. 192: Numéro 28. E819-E820. DOI: <https://doi.org/10.1503/cmaj.1095882>.
- ⁸⁸ Campagne 2000 appuie la demande du Réseau des droits des immigrants d'accorder le « statut d'immigration complet et permanent pour tous » à leur arrivée. Pour en savoir davantage, voir <https://migrantrights.ca/statut-pour-tous/>
- ⁸⁹ Santé Canada, gouvernement du Canada (juin 2019). Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. *Le rapport Hoskins, Une ordonnance pour le Canada: l'assurance-médicaments pour tous*. Catalogue no.: H22-4/18-2019E-PDF. Source: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/mise-en-oeuvre-regime-assurance-medicaments/rapport-final.html>
- ⁹⁰ Men, F; Gundersen, C.; Urquia, M.; Tarasuk, V. (septembre 2019). « Prescription medication nonadherence associated with food insecurity: a population-based cross-sectional study. » *CMAJO*. Vol. 7, no. 3. E590-E597. DOI: 10.9778/cmajo.20190075.
- ⁹¹ Law, M. R. et coll. (février 2018). « The Consequences of Patient Charges for Prescription Drugs in Canada: A Cross-Sectional Survey » *CMAJO*. Vol. 6, no. 1. E63-E70. DOI: 10.9778/cmajo.20180008.
- ⁹² Une ordonnance pour le Canada: l'assurance-médicaments pour tous.
- ⁹³ Consulter la section consacrée aux jeunes du présent rapport pour une analyse de la situation de l'emploi chez les jeunes.
- ⁹⁴ Statistique Canada. (Octobre 2020). *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois Le point après six mois – septembre 2020*. Statistique Canada, catalogue no. 11-631-X. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020004-fra.htm>.
- ⁹⁵ Idem.
- ⁹⁶ Statistique Canada (août 2020). « Les répercussions de la COVID-19 sur les personnes ayant une incapacité » *Le Quotidien*, 27 août 2020. Source consultée le 15 novembre : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200827/dq200827c-fra.htm>.
- ⁹⁷ Desjardins, D. et Freestone, C. (novembre 2020). « Les Canadiennes continuent de quitter la population active ». RBC Services économiques. Source consultée le 23 novembre 2020: https://leadershipavise.rbc.com/les-canadiennes-continuent-de-quitter-la-population-active/?_ga=2.257447883.1193081296.1608391494-1633735498.1608391494
- ⁹⁸ Faraday, F. Fondation canadienne des femmes; Centre canadien de politiques alternatives; Réseau d'OSBL de l'Ontario (juillet 2020). *Resetting Normal: Women, Decent Work and Canada's Fractured Care Economy*. Source consultée le 15 novembre 2020 : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/resetting-normal-report-2>
- ⁹⁹ Scott, K. (septembre 2020). « Left Behind: Two decades of economic progress for single mothers at risk of being wiped out ». *Behind the Numbers*, Centre canadien de politiques alternatives. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://behindthenumbers.ca/2020/09/16/left-behind-two-decades-of-economic-progress-for-single-mothers-at-risk-of-being-wiped-out/>
- ¹⁰⁰ Statistique Canada (décembre 2020). « Enquête sur la population active, novembre 2020 ». *Le Quotidien*, le 4 décembre 2020. Source consultée le 4 décembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/201204/dq201204a-fra.pdf?st=nvVbjAtD>
- ¹⁰¹ Scott, K. (septembre 2020). « Left Behind: Two decades of economic progress for single mothers at risk of being wiped out ». *Behind the Numbers*, Centre canadien de politiques alternatives. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://behindthenumbers.ca/2020/09/16/left-behind-two-decades-of-economic-progress-for-single-mothers-at-risk-of-being-wiped-out/>
-

-
- ¹⁰² Statistique Canada. Fichier des familles T1, 2018. *Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - Apl), selon le type de famille et la composition de la famille, 20 002 018*. Tableau: 11-10-0020-01 (anciennement CANSIM 111-0047) et *Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille*. Tableau: 11-10-0017-01 (anciennement CANSIM 111-0045). Source consultée le 15 novembre 2020:
- ¹⁰³ Statistique Canada (septembre 2020). *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois* Le point après six mois – septembre 2020. Statistique Canada, catalogue no. 11-631-X. Source consultée le 20 octobre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020004-fra.htm>.
- ¹⁰⁴ Consulter également la section du présent rapport intitulée La pauvreté érode la santé publique.
- ¹⁰⁵ Ministère des Finances, gouvernement du Canada. (Novembre 2020). Discours du Trône, le 30 novembre 2020. Source consultée le 1^{er} décembre 2020: <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/11/soutenir-les-canadiens-et-lutter-contre-la-covid-19.html>
- ¹⁰⁶ Bergeron, É; Perrault, L. (octobre 2020). Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative: Prestation canadienne d'urgence (PCU) – Prolongation de quatre semaines Bureau du directeur parlementaire du budget. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/legislative-costing-notes-notes-evaluation-cout-mesure-legislative/LEG-2021-043-S--canada-emergency-response-benefit-cerb-four-week-extension--prestation-canadienne-urgence-pcu-prolongation-quatre-semaines>
- ¹⁰⁷ Ministère des Finances, gouvernement du Canada (novembre 2020). Discours du Trône, le 30 novembre 2020. Source consultée le 1^{er} décembre 2020: <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/11/soutenir-les-canadiens-et-lutter-contre-la-covid-19.html>
- ¹⁰⁸ *Campagne 2000* (juillet 2020). Mémoire présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. « Ensuring an Inclusive and Equitable Covid-19 Pandemic Recovery Plan: Submission to the Standing Committee on Industry, Science and Technology regarding the Canadian Response to the COVID-19 Pandemic ». 43^e législature, 1^{re} session (2019-2020) Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/INDU/Brief/BR10847193/br-external/Jointly10-e.pdf>
- ¹⁰⁹ Macdonald, D. (septembre 2020). « 1.8 Million Canadians Better Off With A Higher EI and CRB Floor. » *Behind the Numbers*, Centre canadien de politiques alternatives. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://behindthenumbers.ca/2020/09/28/1-8-million-canadians-better-off-with-a-higher-ei-and-crb-floor/>.
- ¹¹⁰ Statistique Canada (2016). Recensement 2016. Statistique Canada, catalogue no. 98-400-X2016211.
- ¹¹¹ Fox, D et Moysen, M. (mai 2018). « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe Le bien-être économique des femmes au Canada » Statistique Canada. Catalogue no. 89-503-X. Source consultée le 15 novembre 2020: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/54930-fra.htm>
- ¹¹² Macdonald, D. (mars 2019). « Are Tax Loopholes Sexist? The Gender Distribution of Federal Tax Expenditures. » Centre canadien de politiques alternatives. Source: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/are-tax-loopholes-sexist>
- ¹¹³ Coalition canadienne pour une fiscalité équitable 2019 « Programme de fiscalité équitable: Programme en matière de fiscalité équitable. Source: <https://www.taxfairness.ca/fr/news/platform-tax-fairness>
- ¹¹⁴ Macdonald, D. (mars 2019). « Are Tax Loopholes Sexist? The Gender Distribution of Federal Tax Expenditures. » Centre canadien de politiques alternatives. Source: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/are-tax-loopholes-sexist>
- ¹¹⁵ UNICEF Canada (2020). « Aux antipodes: Rapport complémentaire au Bilan 16 de l'UNICEF du Canada ». UNICEF Canada, Toronto. Source: <https://oneyouth.unicef.ca/fr/bilans-innocenti-de-lunicef-sur-le-bien-etre-chez-les-enfants-et-les-jeunes>
- ¹¹⁶ Idem.
- ¹¹⁷ Beauchesne, E. et Sanger, T. (novembre 2020). *It's Time To Tax Extreme Wealth Inequality: How progressive tax reforms can help pay for the pandemic and build a better future*. Coalition canadienne pour une fiscalité équitable Source: https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/canadian_for_tax_fairness_-_billionaires_report_2020_final.pdf
- ¹¹⁸ Idem.
- ¹¹⁹ Idem.
- ¹²⁰ Idem.
- ¹²¹ Idem.